

# Etude de la double pénalité de pauvreté en France 2023

Volet enquête

DÉLÉGATION  
INTERMINISTÉRIELLE  
À LA PRÉVENTION ET  
À LA LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ



*“opinionway”*

Action  
Tank  
Entreprise  
& Pauvreté



# Agenda

- Résumé exécutif
- Méthodologie de l'enquête
- Résultats
  - La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense
  - Facteurs, montants et poids de la double pénalité totale en proportion du budget parmi la population pauvre
  - Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type
  - Une approche territoriale de la double pénalité
- Annexes



# Agenda

- **Résumé exécutif**
- Méthodologie de l'enquête
- Résultats
  - La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense
  - Facteurs, montants et poids de la double pénalité totale en proportion du budget parmi la population pauvre
  - Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type
  - Une approche territoriale de la double pénalité
- Annexes



# Résumé exécutif

- Ce rapport présente les résultats du **volet enquête** de l'étude 2023 sur la double pénalité de pauvreté. L'Action Tank a bénéficié **d'un soutien** en 2023 de la **Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté** pour ce volet qui a permis la réalisation d'une enquête menée par **Opinion Way** auprès de **1000 ménages des 2 premiers déciles** de niveaux de vie en France.
- Ce volet enquête comporte un caractère novateur par rapport à nos précédents travaux et complémentaire au volet quantitatif de l'étude 2023 sur la double pénalité de pauvreté. Il permet de **mesurer plus finement quelle est l'expérience des Français de la double pénalité de pauvreté** : est-elle concentrée chez certains ménages des 2 premiers déciles de niveaux de vie ou répartie de façon assez homogène ? Quels sont les profils qui sont confrontés à une double pénalité élevée en € ou en % de leur budget ? Cette connaissance nous paraît utile pour **mieux identifier les ménages en situation de double pénalité** et **mieux lutter contre ce phénomène**.
- Les résultats de l'enquête comportent **plusieurs facettes** :
  - D'une part, ils permettent d'identifier de potentiels nouveaux facteurs de double pénalité qui ont été intégrés dans le volet quantitatif de l'étude ou pourront l'être dans les prochaines éditions de celles-ci. A titre d'exemple, nous avons collecté des données sur la part des ménages des deux premiers déciles de niveau de vie qui réalisent par contrainte leurs courses alimentaires dans des petites ou moyennes surface, plus coûteuses.
  - L'analyse de la distribution de la double pénalité de pauvreté démontre que cette double pénalité peut atteindre des niveaux en € et en proportion du budget très significatifs : ainsi, 22% des ménages interrogés ont une double pénalité qui représente plus de 10% de leurs revenus, ou encore 10% des ménages des 2 premiers déciles ont une double pénalité d'un montant supérieur à 1600€.
  - Les moins de 25 ans, les ménages gagnant moins de 750€ par mois, les étudiants et élèves, les intérimaires, les agriculteurs, les bénéficiaires de minima sociaux, notamment les ménages ayant une reconnaissance MDPH, font partie des profils les plus pénalisés par la double pénalité importante.
  - Le montant de la double pénalité est croissant avec la taille de l'agglomération et particulièrement élevé en Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Pays de la Loire et Grand Est.



# Agenda

- Résumé exécutif
- **Méthodologie de l'enquête**
- Résultats
  - La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense
  - Facteurs, montants et poids de la double pénalité en proportion du budget parmi la population pauvre
  - Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type
  - Une approche territoriale de la double pénalité
- Annexes



# Méthodologie de l'enquête



## ECHANTILLON

1000 personnes résidant en France, âgées de 18 ans et plus, issues d'un ménage appartenant aux 2 premiers déciles de niveau de vie.

Dans la suite de la présentation, nous parlerons de *ménages modestes* pour les ménages correspondant à la définition ci-dessus pour des facilités de langage.



## MODES DE RECUEIL

Une enquête réalisée par téléphone (500 personnes) et internet via le panel d'OpinionWay (500 personnes).

Ce choix d'un mode de recueil mixte a été fait pour s'assurer de toucher des personnes en situation d'illectronisme via le téléphone, et les plus jeunes via internet, plus difficiles à toucher autrement.



## CALENDRIER

L'enquête a été réalisée par téléphone et internet entre le 4 et le 19 septembre 2023.



## ECHANTILLONNAGE

Un échantillon représentatif grâce à la mise en place de quotas et la réalisation d'un redressement a posteriori sur les variables de sexe, d'âge, d'activité, de zone de résidence (région et catégorie d'agglomération), de niveau de vie, de statut résidentiel (source : INSEE).

Grâce à cette méthode, l'échantillon représente en miniature la population-cible : il présente les mêmes caractéristiques, ce qui confère aux résultats leur représentativité.



# Objectifs de l'enquête

- Reposant sur une cinquantaine de questions sur les thèmes du logement, des transports, de la consommation, des opinions, ainsi que des informations portant sur le profil socio-économique des ménages interrogés, le sondage réalisé visait à identifier quels étaient les déterminants de la double pénalité de pauvreté par ménage.
- Ce sondage ne visait pas à quantifier le montant de la double pénalité exacte de chaque ménage. En effet, ce calcul aurait nécessité les données précises de consommation des ménages en termes de prix et de quantités consommées, qui sont extrêmement difficiles à récupérer de façon déclarative, d'où l'intérêt de développer un volet quantitatif reposant sur des données telles que l'enquête Budget de familles de l'INSEE.
- Les questions posées aux personnes interrogées étaient soit de nature binaire (par exemple, « utilisez-vous des cartes téléphoniques prépayées par choix ou par contrainte financière »), soit catégorielles (« avec quelle énergie principale votre domicile est-il chauffé : électricité, gaz, bois, autre ? ») et permettaient d'identifier la combinaison de facteurs de double pénalité rencontrés. A chaque facteur de double pénalité de pauvreté, était affecté un montant de double pénalité en euros, provenant du volet quantitatif de l'étude de double pénalité de pauvreté 2023. En sommant les montants associés à chaque facteur de double pénalité, nous avons pu calculer le montant total de double pénalité de pauvreté de chaque ménage en sommant, puis la part du budget du ménage représentant la double pénalité et rapportant ce montant de double pénalité au budget des ménages.
- La comparaison entre les caractéristiques socio-économiques et les niveaux de double pénalité ont permis d'identifier les principaux facteurs de double pénalité par ménage et les différents profils de ménages les plus confrontés à une double pénalité de pauvreté élevée.



# Agenda

- Résumé exécutif
- Méthodologie de l'enquête
- **Résultats**
  - **La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense**
  - Facteurs, montants et poids de la double pénalité totale en proportion du budget parmi la population pauvre
  - Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type
  - Une approche territoriale de la double pénalité
- Annexes

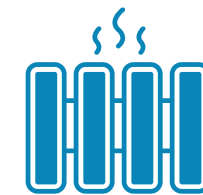




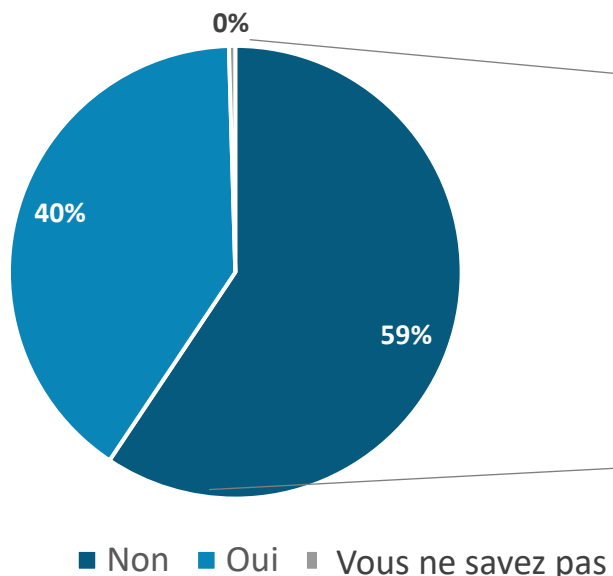
## La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense

- Une grande partie des questions posées portaient sur des facteurs de double pénalité, sur lesquels nous disposons déjà de données fines, sur la base d'études de l'INSEE ou d'autres sondages.
- Dans une dizaine de cas, des questions ont porté sur des dimensions de double pénalité de pauvreté pas ou mal documentées chez les ménages pauvres, comme l'accès aux comptes « clients fragiles » des banques ou aux tarifications solidaires de transport, les modalités de nettoyage du linge (à domicile via une machine, à la main, ou en laverie), ou encore les modalités d'approvisionnement des courses alimentaires.
- Il nous a semblé utile de présenter ici les résultats d'une dizaine de questions, qui ont été ensuite intégrés dans le calcul de la double pénalité de pauvreté dans la majeure partie des cas.

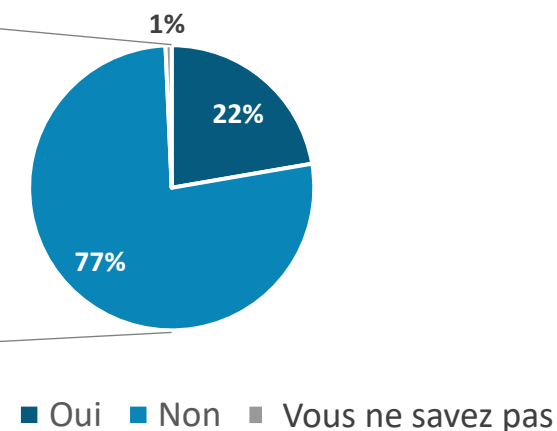
# La majorité des ménages modestes n'ont pas comparé les différents tarifs d'énergie avant de souscrire à une offre, en général dû à d'autres facteurs que l'illectronisme



Au moment de souscrire à votre offre d'énergie, avez-vous pris connaissance des offres disponibles en ligne ?



Si non, est-ce parce vous ne savez pas comment comparer différentes offres sur internet ?



Comme dans les secteurs de l'assurance, ou de la téléphonie, des offres d'énergie avantageuses peuvent être disponibles en ligne uniquement. Une majorité des ménages pauvres n'ont pas pris connaissance de ces offres, pouvant être à l'origine de double peine. Le taux d'illectronisme n'explique que partiellement ce constat, malgré une prévalence plus forte de ce phénomène chez les ménages pauvres (taux d'illectronisme de 15% en moyenne contre 21% pour les personnes du premier quintile d'après l'INSEE, Enquête TIC ménages 2021).

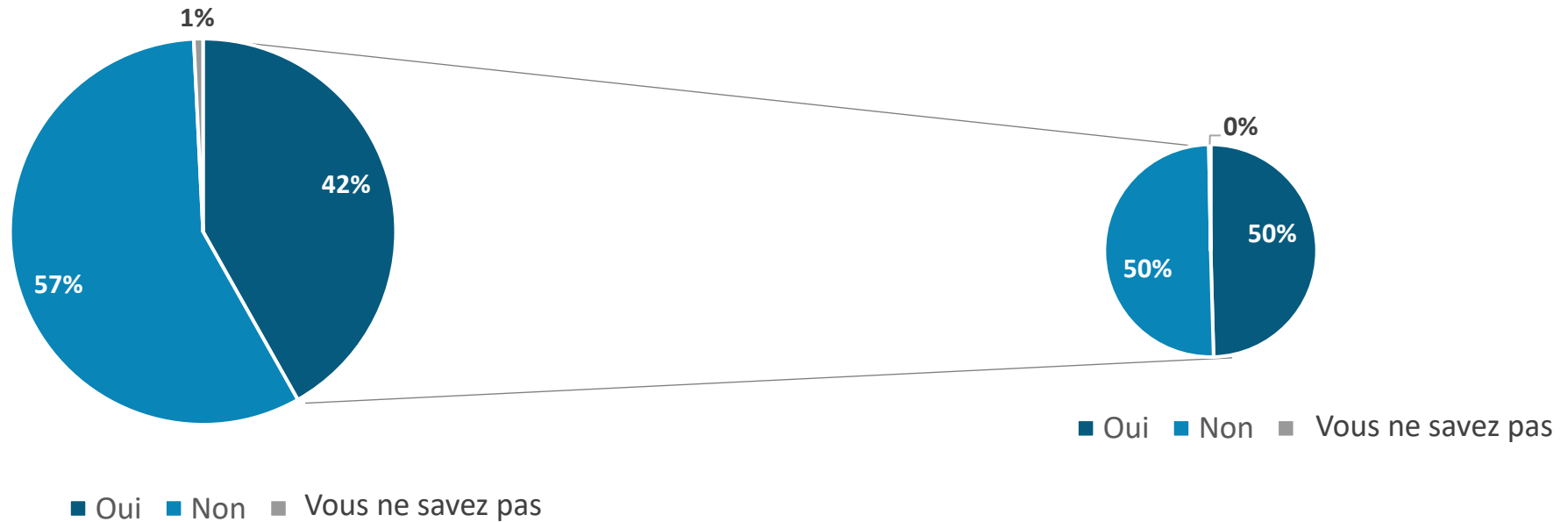


# Seulement la moitié des ménages modestes utilisant des transports publics bénéficient de tarifications réduites



Utilisez-vous régulièrement les transports publics ?

Bénéficiez-vous d'une tarification réduite spécifique (sur critères sociaux, tarif jeune ou tarif sénior) pour les transports publics ?



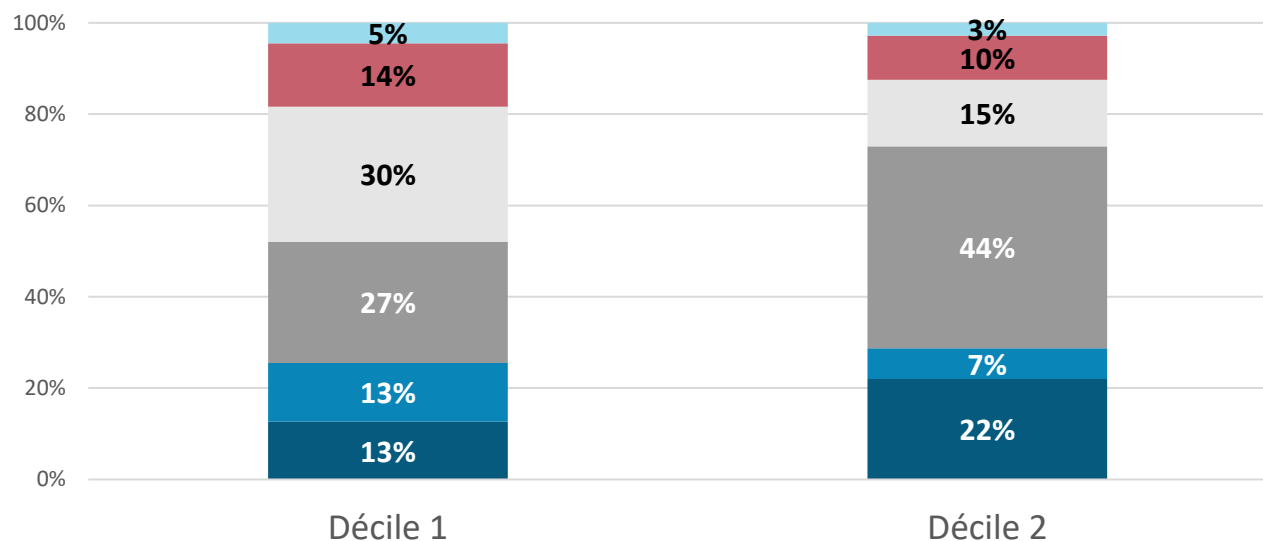
Le taux d'utilisation régulière des transports publics varie fortement selon le niveau de vie des ménages : selon notre enquête, c'est le cas de 51% des ménages du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie contre 33% du 2<sup>ème</sup> décile. En revanche, la part bénéficiant de tarification réduite spécifique est quasiment identique selon les déciles de niveaux de vie (51% pour le 1<sup>er</sup> décile et 48% pour le 2<sup>ème</sup>).



# 1 ménage modeste sur 10 déclare ne pas disposer de complémentaire santé



De quel type de couverture complémentaire de santé, vous permettant de rembourser vos achats et soins médicaux en plus du remboursement de la sécurité sociale, bénéficiez-vous ?



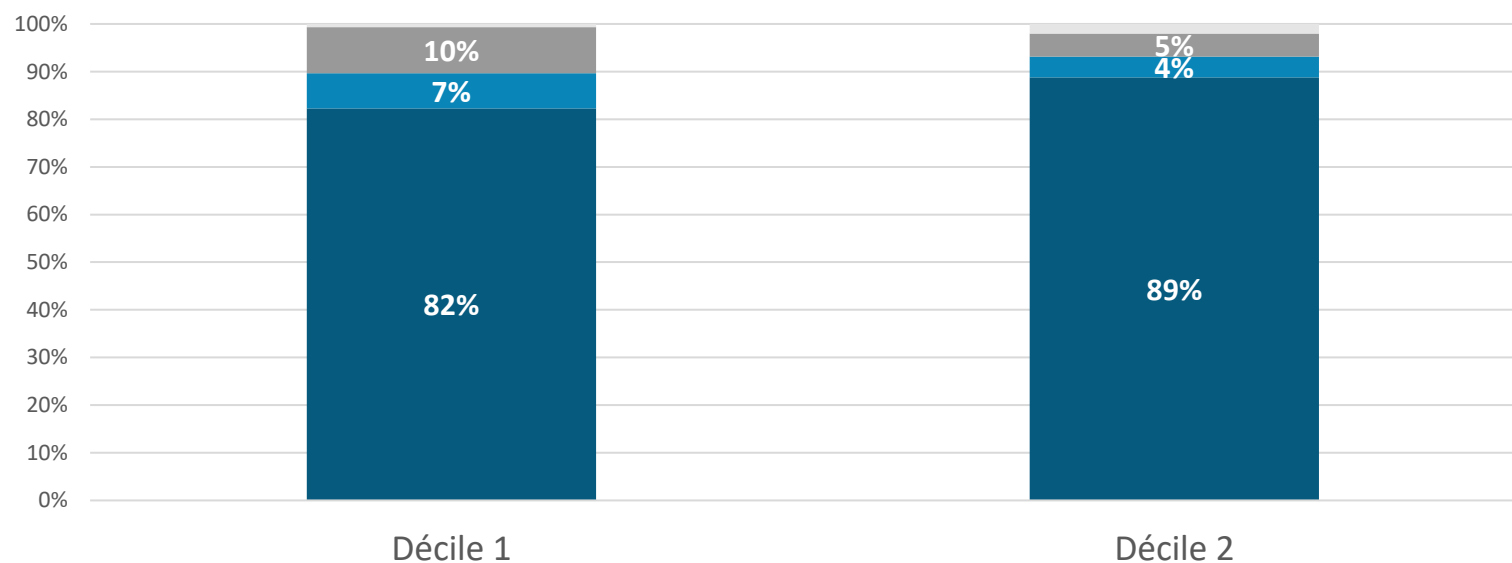
- Vous ne savez pas
- Une complémentaire santé solidaire (anciennement appelée CMU)
- Une complémentaire santé collective via le travail de votre conjoint
- Vous n'avez pas de complémentaire santé
- Une complémentaire santé individuelle privée
- Une complémentaire santé collective via votre travail

Selon notre enquête, le taux de non-couverture en complémentaire santé des ménages des 2 premiers déciles de niveau de vie est de 12% (à comparer au taux de 8,3% issu de l'enquête EHIS 2019 pour le même indicateur). 35% des ménages déclarent être couverts par une complémentaire santé individuelle privée (hors CSS), moins couvrante à iso-coût que les complémentaires santé collectives. Une partie de ces ménages sont en situation de non-recours à la CSS.

# 1 ménage modeste sur 7 ne dispose pas d'un lave-linge, partagés de façon équivalente entre ceux qui lavent leur linge à la main ou dans une laverie



## Généralement, comment lavez-vous votre linge ?



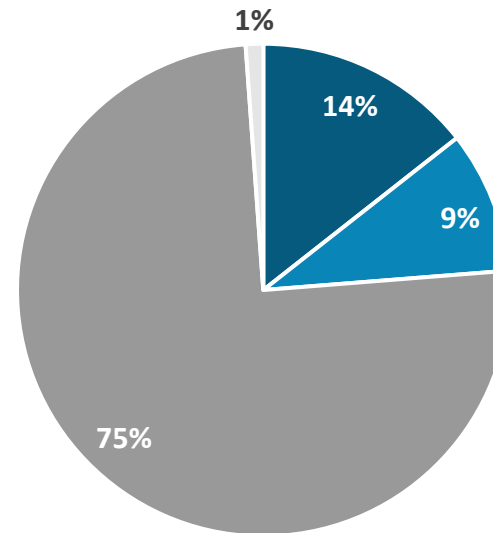
■ Vous disposez d'un lave-linge à votre domicile ■ Vous lavez votre linge à la main ■ Vous vous rendez dans une laverie payante ■ Autre

Aboutissant à des taux d'équipement très proches des données INSEE, notre enquête nous apprend que le taux d'équipement en lave-linge varie de près de 7 points entre le 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie et le 2<sup>ème</sup> décile. Par ailleurs, un peu plus de la moitié des ménages non-équipés se rend dans des laveries payantes, soit 10% des ménages du premier décile et 5% du deuxième décile. Les autres ménages lavent leur linge à la main, une tâche consommatrice de temps.

## Parmi le quart des ménages modestes utilisant des crédits renouvelables, 4 ménages sur 10 l'ont fait pour payer des factures régulières ou des dettes



Remboursez-vous actuellement un ou plusieurs crédits renouvelables, ou credit revolving, c'est-à-dire une réserve d'argent empruntée à une banque ou un organisme de financement que vous remboursez tous les mois, pour des achats de biens de consommation (hors crédit immobilier) ou payer des factures ou des dettes ?



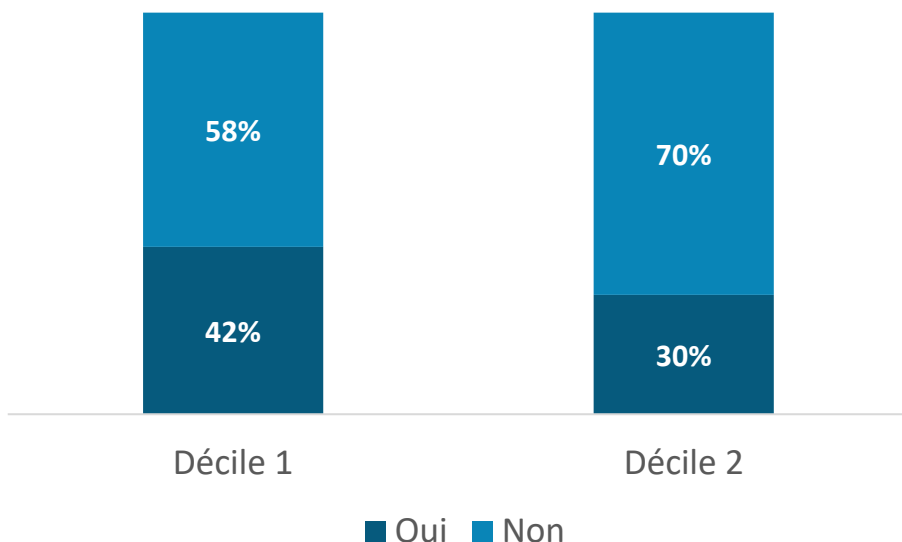
- Oui, pour disposer d'une réserve supplémentaire pour vos achats de biens de consommation
- Oui, pour vous aider à payer des factures régulières (énergie, crédit...) ou des dettes
- Non vous n'avez de crédit renouvelable à rembourser en ce moment
- Vous ne savez pas

Le fait d'utiliser un crédit renouvelable pour faire face à des dépenses contraintes ou des dettes et non pour l'acquisition de biens de consommation est une forme de double pénalité. Dû à leur absence d'épargne, les ménages sont contraints de s'endetter, générant des charges financières. Selon notre enquête, le taux de ménages ayant recours au crédit renouvelable pour payer des factures régulières ou des dettes parmi les ménages mobilisant cette forme de crédit est significativement supérieur pour les ménages du premier décile de niveau de vie (43%) par rapport au deuxième décile (35%).

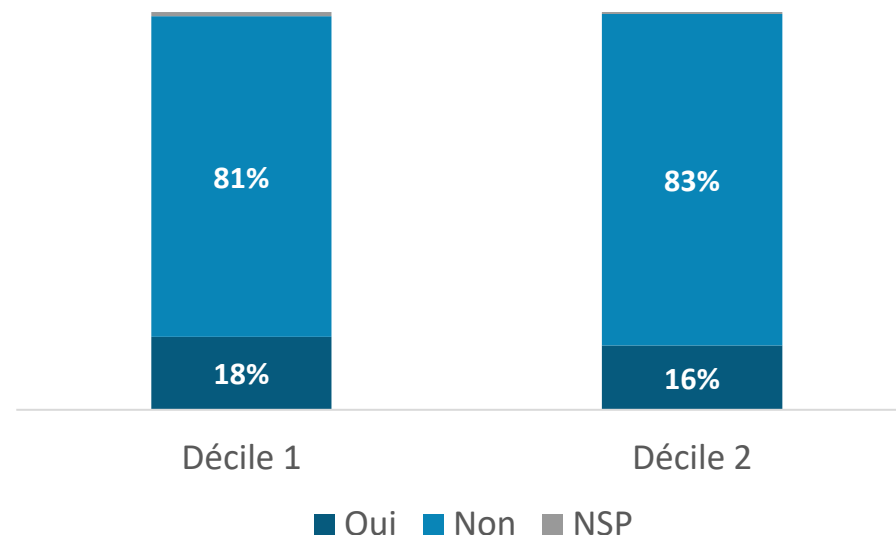
## Alors que 36% des ménages déclarent avoir rencontré un incident bancaire, 15% déclarent avoir recours à l'offre « clientèle fragile » auprès de leur banque



**Avez-vous fait face, au cours des 12 derniers mois, à une des situations suivantes :** payer avec un chèque sans provision, avoir un paiement par carte bancaire refusé, avoir réalisé un virement bancaire ou paiement par carte bancaire sans avoir le montant sur votre compte ?

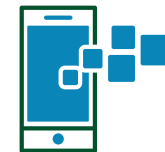


**Avez-vous recours à l'offre « clientèle fragile » auprès de votre banque,** permettant de réduire le coût des frais de gestion de compte et de frais bancaires, mais vous contraignant à réaliser qu'un nombre limité d'opérations de virement bancaire ou de retrait par exemple ?

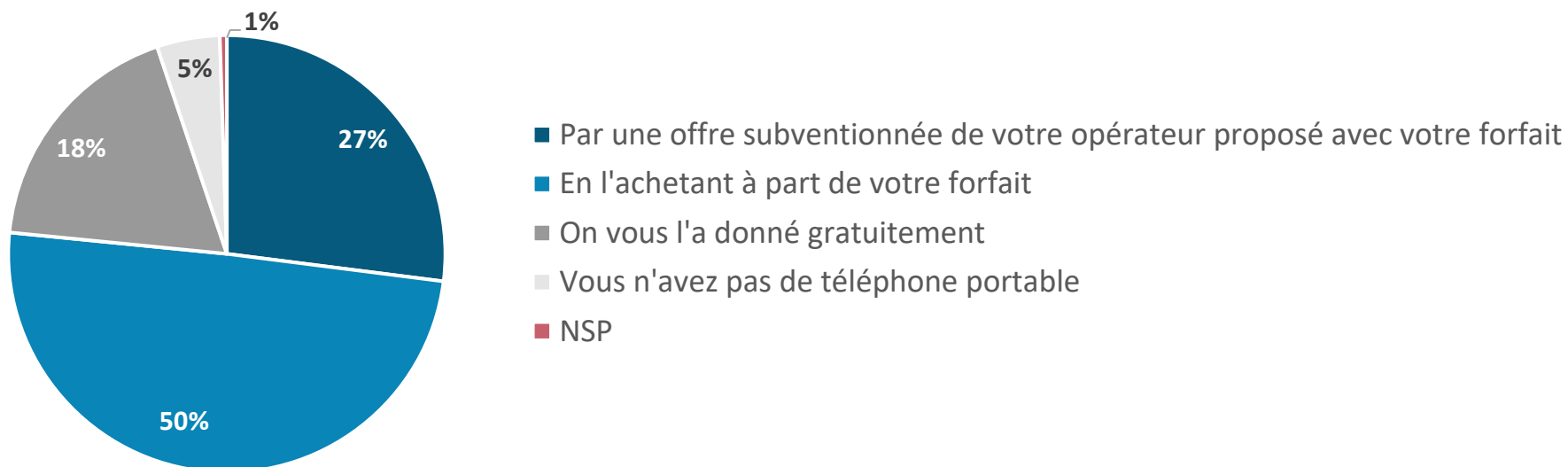


Le taux de ménages ayant été confrontés à un incident bancaire, occasionnant des frais bancaires plus importants, est fortement corrélé au niveau de revenu des ménages : il s'élève à 42% des ménages du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie contre 30% des ménages du 2<sup>ème</sup> niveau de vie. En revanche, l'usage de l'offre clientèle fragile est relativement stable entre les 2 déciles de revenus. Cela peut s'expliquer par le fait que seule une minorité des banques, qui doivent proposer cette offre aux ménages en fragilité bancaire, utilisent le niveau de ressources comme un des critères de la fragilité bancaire.

# 1 ménage modeste sur 4 n'a pas acheté de téléphone portable, soit parce qu'il n'en dispose pas soit parce qu'on lui a donné gratuitement



Comment avez-vous acheté votre téléphone portable actuel ?



L'achat d'un téléphone par une offre subventionnée (forfait + terminal) occasionne une double pénalité de pauvreté, car le téléphone revient plus cher que s'il avait été acheté comptant, indépendamment du forfait. La proportion des ménages ayant recours à ce type d'offre varie peu entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> niveau de vie (26% contre 28%).

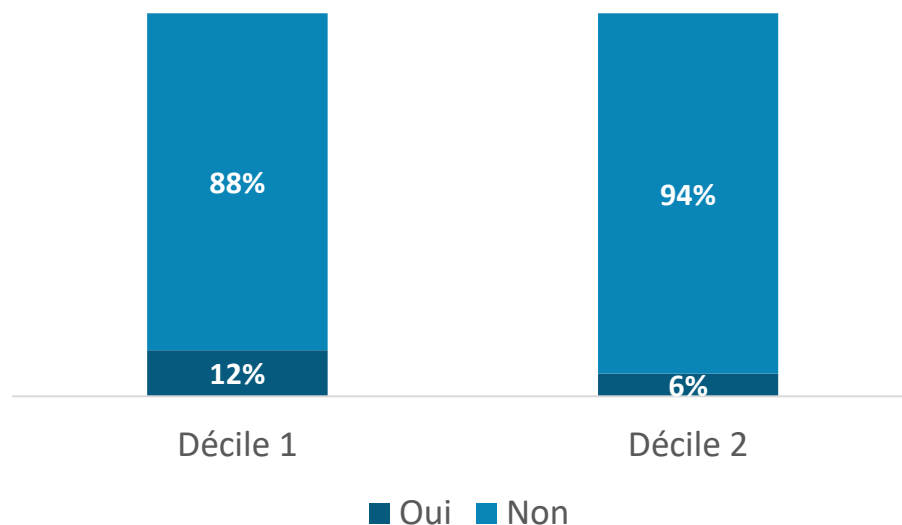




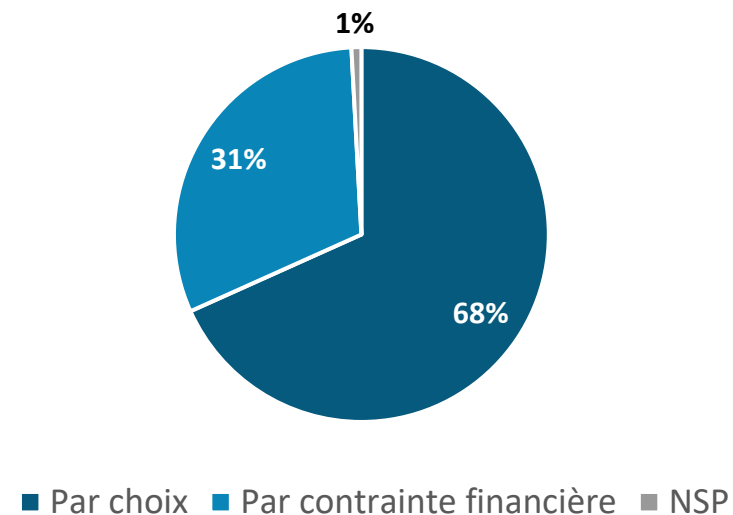
## 9% des ménages pauvres utilisent des cartes pré-payées



Vous utilisez des cartes pré-payées...



... par choix ou contrainte financière ?

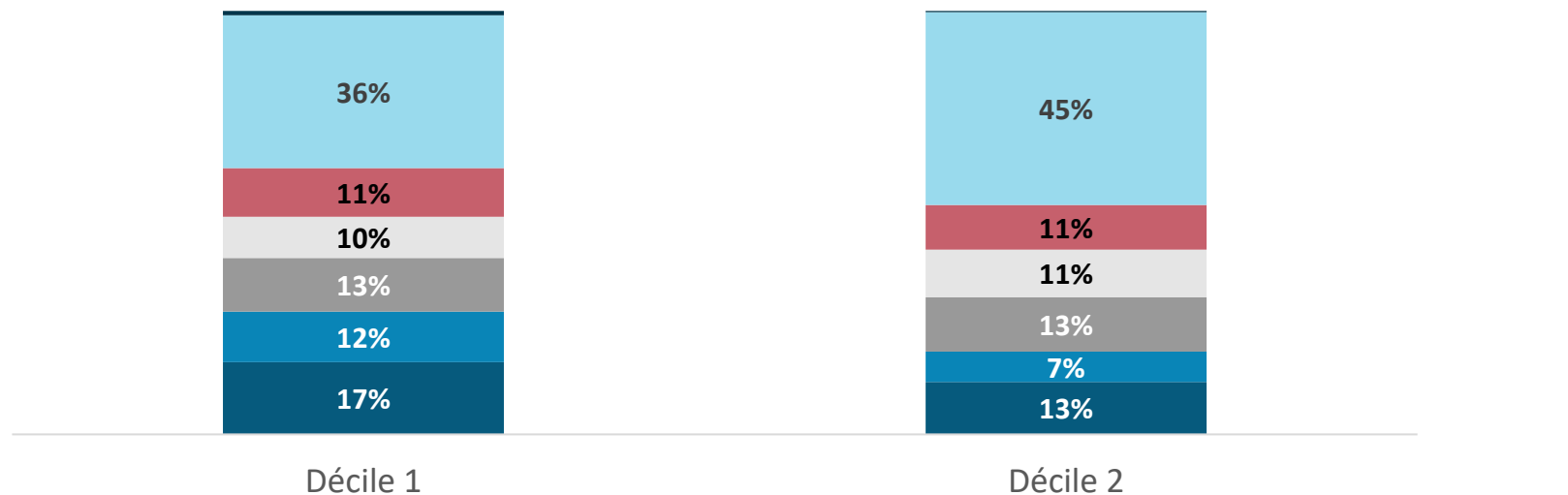


L'utilisation de cartes pré-payées plutôt qu'un forfait téléphonique est vecteur de double pénalité. En effet, la minute d'appel ou le mégaoctet de data reviennent plus cher. Les ménages du premier décile de niveau de vie sont 2 fois plus nombreux à avoir recours à ce type de solution. La part d'entre eux déclarant avoir recours à ce type de solution par contrainte financière est en revanche stable selon les niveaux de vie.

## 37% des ménages modestes font une majorité de leurs courses alimentaires dans des petites ou moyennes surfaces par contrainte



Vous arrive-t-il de faire vos courses alimentaires en petites ou moyennes surfaces par contrainte, car vous ne pouvez pas vous rendre dans une grande surface ?



- Vous ne savez pas
- Oui, mais pour moins de 25% de vos courses alimentaires
- Oui, pour 50% environ
- Oui, vous y allez par contrainte pour la quasi-totalité de vos courses alimentaires
- Non, vous n'y allez jamais ou presque jamais par contrainte
- Oui, pour 25% environ
- Oui, pour 75% environ

L'achat des courses alimentaires dans des petites ou moyennes surfaces, par contrainte et non par choix, occasionne une double pénalité. Les ménages du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie sont plus fréquemment confrontés à cette situation que les ménages du deuxième décile (66% contre 55%), et ce pour une partie plus importante de leurs achats alimentaires (36% du total de leurs achats contre 28%).



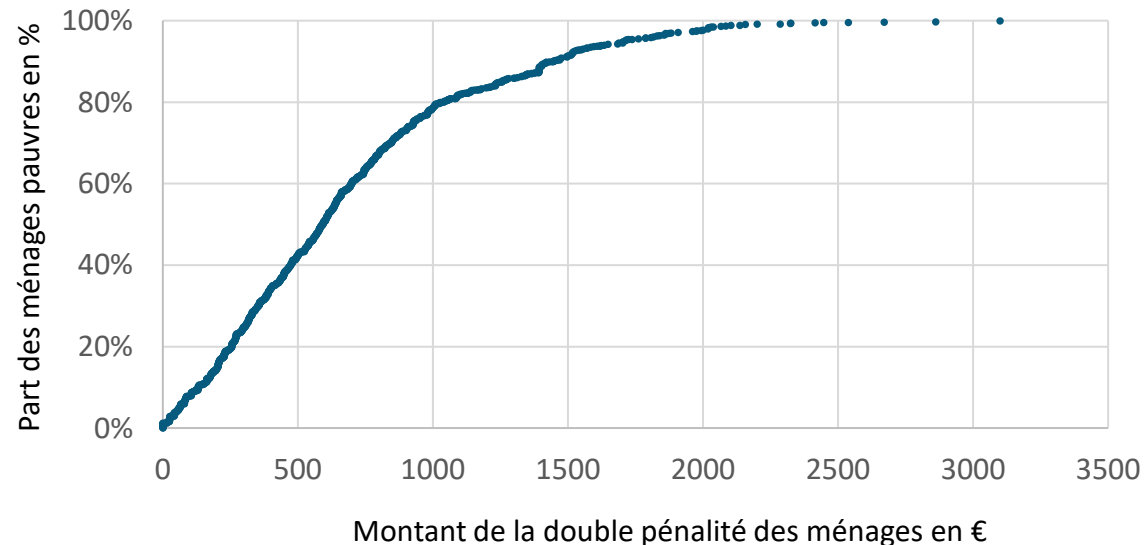
# Agenda

- Résumé exécutif
- Méthodologie de l'enquête
- **Résultats**
  - La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense
  - **Facteurs, montants et poids de la double pénalité totale en proportion du budget parmi la population pauvre**
  - Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type
  - Une approche territoriale de la double pénalité
- Annexes

# 20% des ménages pauvres ont une double pénalité qui représente plus de 1000€ par an

- Le montant de la double pénalité peut atteindre des niveaux très élevés en euros :
  - 50% des ménages interrogés ont une double pénalité d'environ 600€,
  - 20% ont une double pénalité qui représente plus de 1000€,
  - 8% ont une double pénalité de plus de 1500€,
  - 2% de plus de 2000€.

Répartition des ménages pauvres selon le montant de la double pénalité en euros



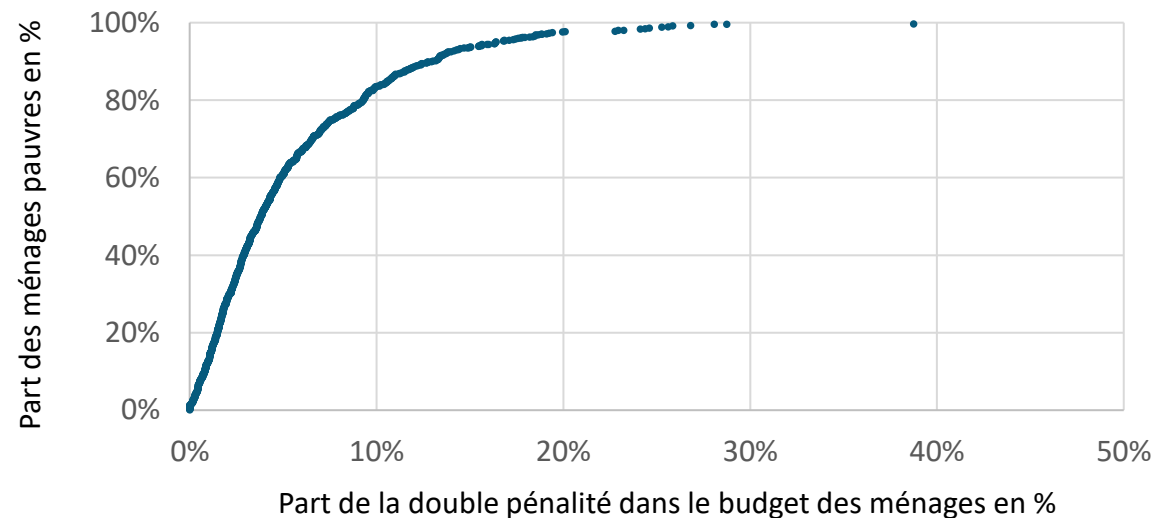


# 16% des ménages ont une double pénalité qui représente plus de 10% de leurs revenus



- Pour des ménages déjà pauvres, cette double peine représente un poids très significatif dans leurs dépenses :
  - 16% des ménages interrogés ont une double pénalité qui représente plus de 10% de leurs revenus,
  - 6% ont une double pénalité qui représente plus de 15%
  - 3% ont une double pénalité de plus de 20%.

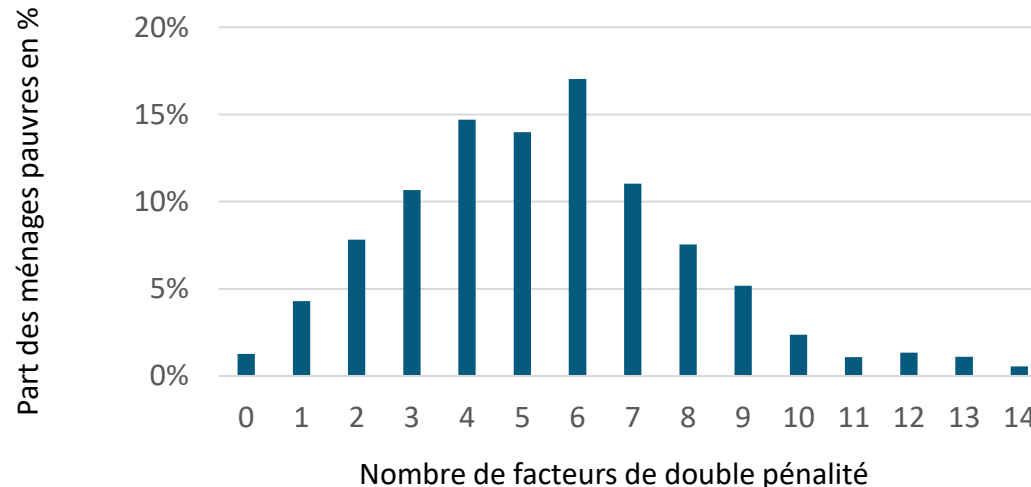
Répartition des ménages pauvres selon le montant de la double pénalité en proportion de leur budget



# Comparaison du nombre de facteurs de double pénalité par cluster

- L'analyse du nombre moyen de facteurs de double pénalité permet plusieurs enseignements complémentaires
  - 99 % de la population pauvre est confrontée à au moins un facteur de double pénalité
  - 50% de la population pauvre est confrontée à entre 4 et 6 facteurs de double pénalité
  - 12% de la population pauvre rencontre 8 et plus facteurs.
- Le nombre de facteurs de double pénalité est statiquement croissant avec le niveau de la double pénalité en euros. Néanmoins, cela n'est pas systématique car certains ménages peuvent être confrontés à un grand nombre de facteurs peu pénalisant, tandis que d'autres seront confrontés à un petit nombre très pénalisants<sup>1</sup>.

**Répartition de la population pauvre étudiée selon le nombre de facteurs de double pénalité**



1. L'impact de chaque facteur varie de d'une dizaine d'euros à plusieurs centaines. Pour la liste exhaustive des 21 facteurs et leur évaluation monétaire, se référer au volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank



# Agenda

- Résumé exécutif
- Méthodologie de l'enquête
- **Résultats**
  - La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense
  - Facteurs, montants et poids de la double pénalité totale en proportion du budget parmi la population pauvre
  - **Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type**
  - Une approche territoriale de la double pénalité
- Annexes

# Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type

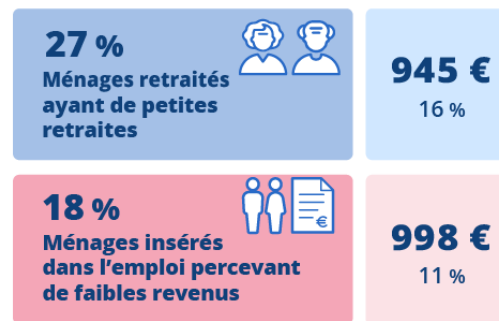
- La première dimension de l'exploitation de l'enquête a consisté à réaliser une analyse par facteur de double pénalité. La seconde a consisté à analyser la distribution de la double pénalité parmi la population étudiée. La troisième consiste à analyser l'expérience de double pénalité par groupe d'individus ayant des profils similaires, en termes de facteurs de double pénalité auxquels ils font face, leurs profils socio-économiques, ou encore leur niveau de double pénalité, tous facteurs confondus, soit en euros soit en % du budget des ménages.
- Pour ces analyses, nous avons mobilisé 3 méthodes complémentaires d'analyse des profils-type des ménages interrogés :



Clusterisation sur la Base des facteurs de double pénalité issus de l'enquête



Profils des ménages confrontés à un plus grand niveau de double pénalité, sur la base de l'enquête



6 profils-type définis par l'INSEE et la DIPLP



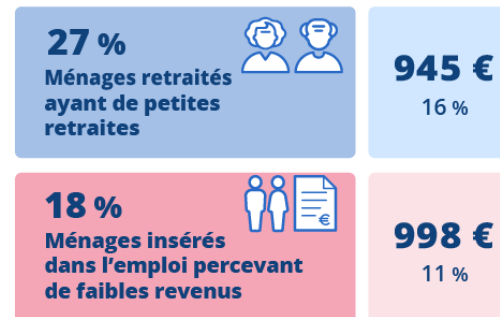
# Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type



1



Profils des ménages confrontés à un plus grand niveau de double pénalité, sur la base de l'enquête



6 profils-type définis par l'INSEE et la DIPLP



# Clusterisation sur la base de l'enquête



## Méthode de clusterisation sur la base d'une analyse en composante principale

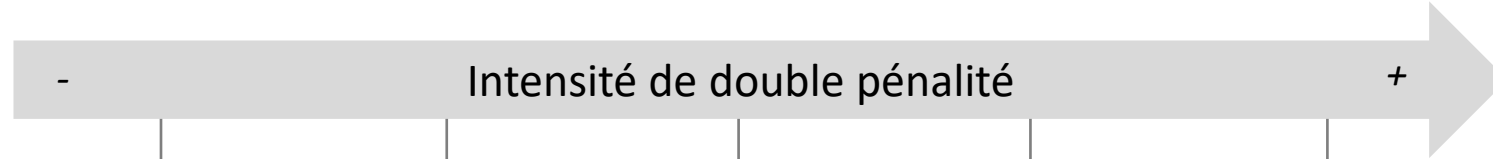
- Sur la base des travaux entrepris au Royaume-Uni, la clusterisation repose sur la **réalisation d'une analyse en composante principale (ACP)** sur les données brutes du sondage portant sur les variables décrivant les facteurs de double pénalité auxquels les ménages font face sur les différents postes de dépenses (énergie, alimentation, mobilité...). Ces données sont essentiellement binaires (ex : situation d'illectronisme ou non) ou catégorielles (ex: type de logement T1, T2, T3, T4 ou T5).
- Ce choix méthodologique s'explique par un souhait d'éviter de construire des clusters qui seraient basés uniquement sur le montant de la double pénalité mais qui ne partageraient pas les mêmes types de double pénalité (habitat, mobilité, etc....).
- Une fois ces clusters définis, ils ont été décrits selon les variables étudiées (âge, CSP, lieu de vie, minima sociaux, handicap...), selon les types de double pénalité les plus fréquents (habitat privé, mobilité...), la multiplicité de formes de double pénalité (7 en moyenne pour le cluster 1, versus 3 pour le cluster 2....), et selon le montant moyen de la double pénalité totale par cluster.



# Clusterisation sur la base de l'enquête



Les 5 groupes de l'enquête positionnés selon le montant moyen de la double pénalité



**Enquête**

Moy : 692,5  
Poids : 100%

**Groupe 1**

Moy : 501,2  
Poids : ~21%

**Groupe 2**

Moy : 548,1  
Poids : ~24%

**Groupe 3**

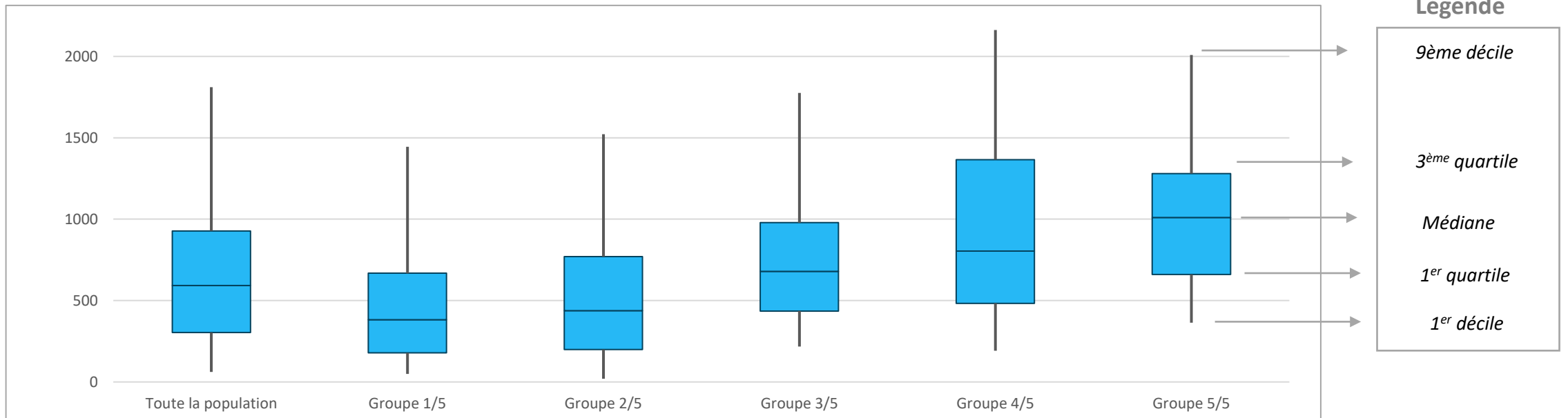
Moy : 766,8  
Poids : ~31%

**Groupe 4**

Moy : 946,4  
Poids : ~7%

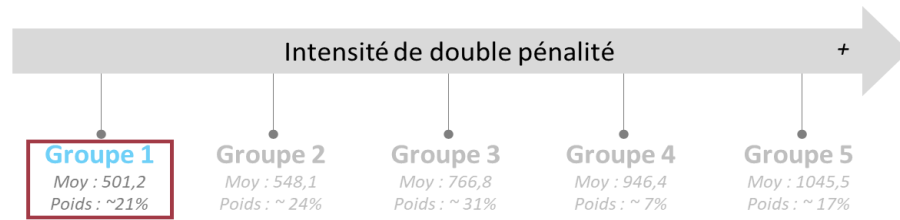
**Groupe 5**

Moy : 1045,5  
Poids : ~17%





# Groupe 1



## Caractéristiques

### Les difficultés rencontrées :

- 4,6 facteurs de double pénalité (sur 21 facteurs identifiés <sup>1</sup>)
- Moins touchés par les problématiques de consommation, de transports ou de complémentaire santé
- Fragilisés plus particulièrement sur les questions d'énergie

### Le profil de cette population :

- Davantage de femmes
- Plutôt âgés (50 ans et plus notamment)
- Revenus plus élevés
- Davantage célibataires ou veufs
- Davantage locataires en HLM

### Leurs perceptions :

- Moins optimistes pour eux-mêmes mais davantage pour leurs enfants

## Un ménage du groupe 1

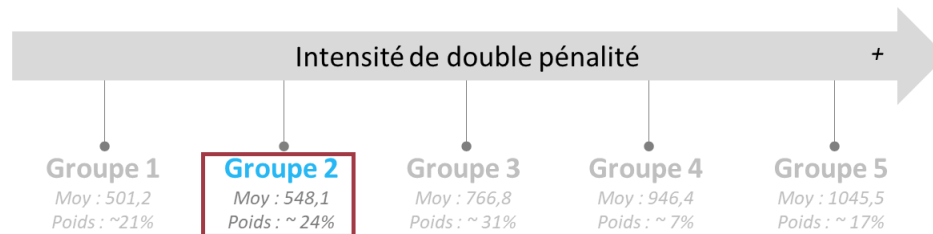
- Couple de personnes actifs, âgées d'environ 55 ans
- €15 000 revenu annuel (10 000€ / UC), pas de prestations sociales
- En CDI, salariés du secteur privé
- Vivant en Ile-de-France
  
- Locataire du parc HLM (T4)
- Chauffage gaz, en situation de précarité énergétique
- Pas de véhicule, déplacement via les transports en commun
  
- Pas d'incidents bancaires mais en situation de difficulté financière
- 75% de ses courses d'alimentation en épicerie ou supermarché par contrainte

**484€ de double peine soit ~3% de son budget annuel**

1. Pour la liste exhaustive des facteurs, se référer au volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank



## Groupe 2



### Caractéristiques

#### Les difficultés rencontrées :

- 3,7 facteurs de double pénalité (sur 21 facteurs identifiés <sup>1</sup>)
- Moins touchés par les problématiques de logement, de consommation ou d'incidents bancaires
- Des difficultés plus concentrées sur les questions de transports et de complémentaire santé, sans être les plus fragiles sur ces points

#### Le profil de cette population :

- Davantage de femmes
- Plus âgés (65 ans et plus notamment)
- Revenus plus élevés
- Davantage de retraités
- Davantage en couple (mariés)
- Davantage propriétaires

#### Leurs perceptions :

- Considèrent s'en sortir plus facilement que la moyenne

### Un ménage du groupe 2

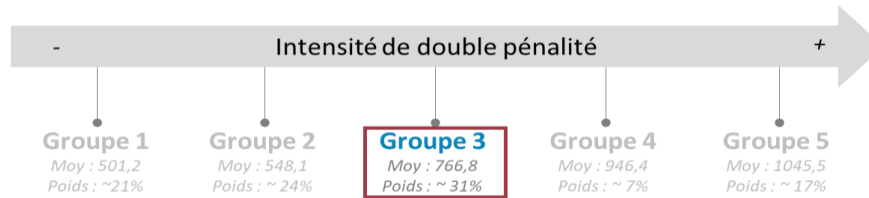
- Couples de retraités, âgée d'environ 75 ans
- €15 000 revenus annuels (10 000€ / UC), pas de prestations sociales
- Vivant dans une grande agglomération des Hauts de France
  
- Locataire d'un T1 dans le parc privé, chauffé au gaz
- Pas de maîtrise d'internet, choix d'un contrat sans consultation des offres d'énergie
- Pas de difficultés financières déclarées
- 50% de ses courses d'alimentation en épicerie ou supermarché par contrainte

**538€ de double peine soit ~4% de son budget annuel**

1. Pour la liste exhaustive des facteurs, se référer au volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank



## Groupe 3



### Caractéristiques

#### Les difficultés rencontrées :

- 6,9 facteurs de double pénalité (sur 21 facteurs identifiés <sup>1</sup>)
- Problèmes plus intenses de consommation de base
- Effet loyer
- Davantage sujets aux incidents bancaires

#### Le profil de cette population :

- Davantage d'hommes
- Classe d'âge plutôt intermédiaire (35-49 ans notamment)
- Davantage d'ouvriers et employés
- Davantage locataires en HLM

#### Leurs perceptions :

- Davantage de difficultés de revenus dans le ménage

### Un ménage du groupe 3

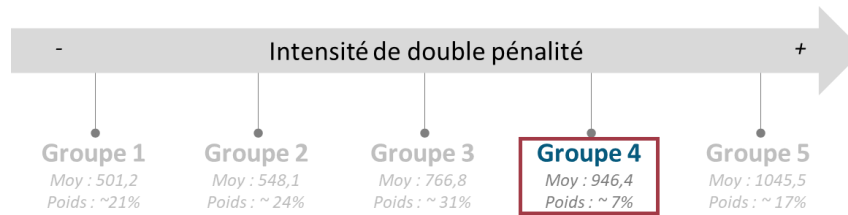
- Couple, âgé d'environ 45 ans, avec 5 enfants à charge
- €29 000 revenu annuel (8 500€/UC), pas de prestations sociales
- Un membre du couple au chômage et l'autre en emploi
- Vivant dans une grande agglomération d'Ile-de-France
  
- Locataire du parc social (T5)
- Equipé d'un véhicule ancien, générant des coûts d'entretien et de carburant importants pour se déplacer à son travail
- Pas de complémentaire santé, non-recours à la CSS
- Confronté à des incidents bancaires réguliers

**928€ de double peine soit ~3% de son budget annuel**

1. Pour la liste exhaustive des facteurs, se référer au volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank



# Groupe 4



## Caractéristiques

### Les difficultés rencontrées :

Question immobilière particulièrement présente en matière de :

- Crédit immobilier
- Problèmes d'isolation
- Assurance habitation
- 6,8 facteurs de double pénalité (sur 21 facteurs identifiés <sup>1</sup>)

### Le profil de cette population :

- Davantage de femmes
- Davantage de ménages avec enfant au foyer
- Plutôt jeunes (25-34 ans notamment)
- Davantage en CDD ou interim
- Davantage en location dans le privé

### Leurs perceptions :

- Davantage pessimistes pour leur avenir
- Davantage de difficultés de revenus dans le ménage

## Un ménage du groupe 4

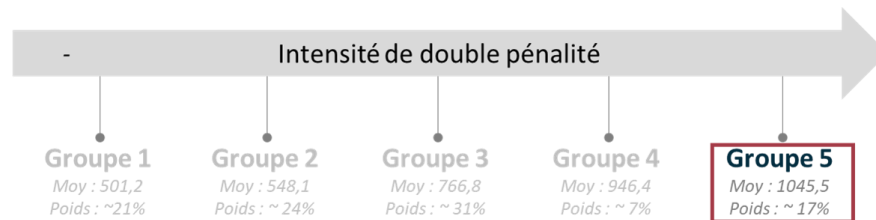
- Une femme célibataire, âgée d'environ 25 ans
- €7 500 revenus annuels, pas de prestations sociales
- Emploi d'ouvrier en CDD dans le secteur privé
- Vivant dans une grande agglomération d'Ile-de-France
- A des difficultés pour boucler son budget
  
- Locataire du parc social (T2), chauffé à l'électricité
- Achat de cartes téléphoniques prépayées, équipement d'un téléphone via un forfait subventionné
- Transports à pied et en vélo
- 50% de ses courses d'alimentation en épicerie ou supermarché par contrainte

**590€ de double peine soit ~8% de son budget annuel**

1. Pour la liste exhaustive des facteurs, se référer au volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank



## Groupe 5



### Caractéristiques

#### Les difficultés rencontrées :

- 7 facteurs de double pénalité (sur 21 facteurs identifiés <sup>1</sup>)
- Problèmes plus intenses de consommation de base
- Réside dans de petites surfaces, moins équipés en lave-linge
- Davantage sujets aux incidents bancaires

#### Le profil de cette population :

- Davantage de femmes
- Davantage jeunes (moins de 25 ans notamment)
- Revenus particulièrement faibles
- Davantage étudiants
- Davantage célibataires
- Davantage locataires
- Touchent davantage le RSA

#### Leurs perceptions :

- Davantage optimistes pour leur avenir

### Un ménage du groupe 5

- Homme célibataire, âgé de 25 ans
- €8000 revenu annuel par UC, bénéficiant du RSA
- En interim dans le secteur privé
- Vivant dans une grande aire d'agglomération d'Auvergne Rhône-Alpes
  
- Accédant à la propriété (T1), non isolé, chauffé à l'électricité
- Situation de précarité énergétique
- Equipé d'un véhicule ancien, générant des couts d'entretien et de carburant importants pour se déplacer à son travail
- Pas de forfait téléphonique, utilisation par contrainte de cartes pré-payées
- Pas de lave-linge, se rend en laverie
- Absence de complémentaire santé
- 75% de ses courses d'alimentation en épicerie ou supermarché par contrainte

**2325€ de double peine soit 29% de son budget annuel**

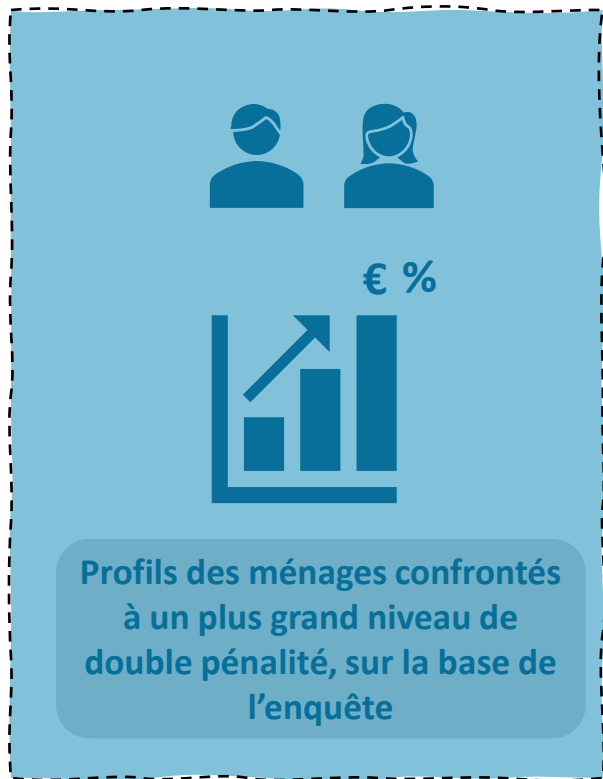
1. Pour la liste exhaustive des facteurs, se référer au volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank



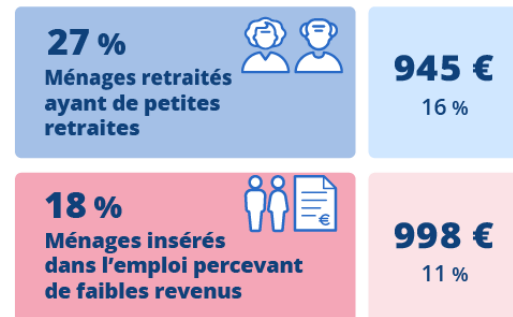
# Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type



Clusterisation sur la Base des facteurs de double pénalité issus de l'enquête



2



6 profils-type définis par l'INSEE et la DIPLP

# Les caractéristiques socio-économiques des ménages confrontés à une plus forte double pénalité de pauvreté en euros (1/3)



## Analyse des déterminants de la double pénalité

- Après avoir sélectionné une dizaine de variables catégorielles caractérisant le ménage (catégorie d'âge, composition familiale, situation familiale, nombre de personnes à charge, situation professionnelle, agglomération...), nous avons cherché à déterminer si certaines catégories associées à chacune de ces variables présentaient un niveau de double pénalité significativement différent de la moyenne.
- Pour cela, nous avons réalisé des tests statistiques et utilisé des intervalles de confiance à 95% afin de pouvoir déterminer les catégories significativement différentes entre elles.
- Nous présentons ici les résultats des analyses par variables, en présentant uniquement les catégories significativement différentes entre elles et en indiquant les montants de double pénalité moyenne associés, le tableau présentant l'ensemble des catégories figurant en annexe.

## En synthèse :

- La double pénalité est d'un montant élevé chez les jeunes étudiants, les agriculteurs exploitants, ou encore les actifs tels que les intérimaires ou avec un statut de chefs d'entreprises (dont auto-entrepreneurs).
- Le montant de la double pénalité décroît avec l'âge et avec les revenus du ménage : sont particulièrement touchés les ménages du 1er décile de niveau de vie, bénéficiant de minimas sociaux, et également ceux déclarant rencontrer de très fortes difficultés financières.
- Le montant de la double pénalité est croissant avec la taille de l'agglomération.



# Les caractéristiques socio-économiques des ménages confrontés à une plus forte double pénalité de pauvreté en euros – Résultats détaillés (1/2)



- Le niveau de la double pénalité est significativement différent **par statut marital** : les personnes pacsés (~990€) et les personnes célibataires (~700€) ont une double pénalité supérieure aux personnes veuves (~540€).
- Le niveau de double pénalité **décroit avec l'âge** : ~830€ chez les 18-24 ans, ~760€ pour les 25-34 ans, ~690€ chez les 35-49 ans, ~610€ chez 50-64 ans et 570€ chez les 65 ans et plus.
- Le montant de la double pénalité est **décroissant avec le niveau de revenus disponibles du ménage** : la double peine est significativement plus élevée chez les ménages avec moins de 750€ de revenus disponibles mensuels (~800€) par rapport aux ménages ayant entre 750€ et 1000€ de revenus mensuels (~650€)
- Le montant de la double pénalité **varie selon les revenus disponibles par unité de consommation (c'est-à-dire le niveau de vie)** : les personnes du 1<sup>er</sup> décile ont une double pénalité significativement supérieure (~745€) de celles du 2<sup>ème</sup> décile (640€). En revanche, les ménages du 2<sup>ème</sup> décile non pauvre (~630€) ont une double pénalité supérieure à celle des ménages du premier décile.
- Le niveau de la double pénalité est significativement croissant avec **le niveau de difficulté financière perçue par le ménage** : les ménages déclarant s'en sortir très difficilement avec leurs revenus (~820€) ont une double pénalité supérieure aux autres ménages qui déclarent s'en sortir difficilement (~680€), facilement (~610€) ou très facilement (~580€).
- Le statut résidentiel est corrélé au montant de la double pénalité : pour faire ce dernier calcul, tous les composants de la double pénalité directement liés au statut résidentiel ont été retirés. De fait, les montants moyens de double pénalité sont plus faibles. Il ressort que les accédants à la propriété (510€) ont une double peine supérieure aux ménages logés dans le parc locatif HLM (~390€) et aux propriétaires non-accédants (~370€).
- Un des indicateurs de la précarité énergétique, **la perception de froid au domicile** est également un déterminant de la double pénalité : les ménages en précarité énergétique, déclarant avoir froid chez eux ont un niveau de double pénalité supérieure (~830€) aux autres (~630€).

# Les caractéristiques socio-économiques des ménages confrontés à une plus forte double pénalité de pauvreté en euros – Résultats détaillés (2/2)



- **Le fait de bénéficier d'un minima social** est significativement corrélé à un niveau de double pénalité supérieur : les bénéficiaires de l'AAH (~850€), de l'ASPA (~950€), de l'ASS (~960€), de la garantie jeune (~1080 €), de l'ADA (~1440€) ont une double pénalité supérieure aux personnes qui ne bénéficient pas d'un minima social (~670 €). A noter que le RSA n'est pas statistiquement corrélé à une double pénalité plus forte.
- Le niveau de la double pénalité est **significativement différent selon l'activité professionnelle** de l'interviewé : les retraités (~570€) ont une double peine inférieure aux personnes sans activité (~690€), employés (~740€), élèves / étudiants (840€), et aux agriculteurs exploitants (~950€).
- Le niveau de la double pénalité est significativement différent **selon le contrat des personnes actives** : les personnes en intérim ont notamment une double pénalité très largement supérieure (~1300€) à tous les autres types de contrat, notamment aux personnes en CDD (~720€) et CDI (~630€).
- Le montant de la double pénalité est **croissant avec la taille de l'agglomération** : le niveau de la double pénalité est statistiquement supérieur dans les agglomérations de plus de 700 000 habitants (~740€) par rapport aux aires de 200 000 à 700 000 habitants (~690€), aux aires de moins de 50 000 habitants (~730€) et aux communes hors zone d'attraction des villes, correspondant aux zones rurales (~530€).
- Nous ne pouvons pas conclure au vu de nos résultats et de la taille de notre échantillon à des différences significatives selon le niveau de diplôme, les compositions familiales, et le sexe (pour les ménages composés d'une personne ou pour les familles monoparentales).

# Les caractéristiques socio-économiques des ménages confrontés à une plus forte double pénalité de pauvreté représentant plus de 10 % de leurs ressources



## Profils de ménages modestes sur-représentés parmi les ménages avec une double peine représentant plus de 10% de leur budget

- Personnes ou couples sans enfants, ou très grandes familles (4 ou 5 enfants)
- Pacsés ou en concubinage
- Moins de 25 ans
- Moins de 750€ par mois
- 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie
- Agriculteurs, étudiants / élèves, personnes sans activité professionnelle et chômeurs
- Chef d'entreprise, et professions libérales
- Contrat d'intérim et de CDD
- Peu diplômés (brevet des collèges, ou baccalauréat professionnel)
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Accédants à la propriété ou logés à titre gratuit

## Un ménage de ce sous-groupe

- Homme célibataire, âgé de 25 ans
- Formation de CAP / BEP
- €7 000 revenu annuel par UC, pas de prestation sociale
- Intérimaire dans le secteur privé
- Vivant dans une grande agglomération de Auvergne-Rhône-Alpes
  
- Accédant à la propriété (T1)
- Chauffage électricité
- Disposant d'un véhicule ancien
- Pas de lave-linge à domicile, se rend dans une laverie
- Pas de complémentaire santé
- Pas d'incidents bancaires mais en situation de grande difficulté financière
- 75% de ses courses d'alimentation en épicerie ou supermarché par contrainte

**2920€ de double peine soit 41% de son budget annuel**

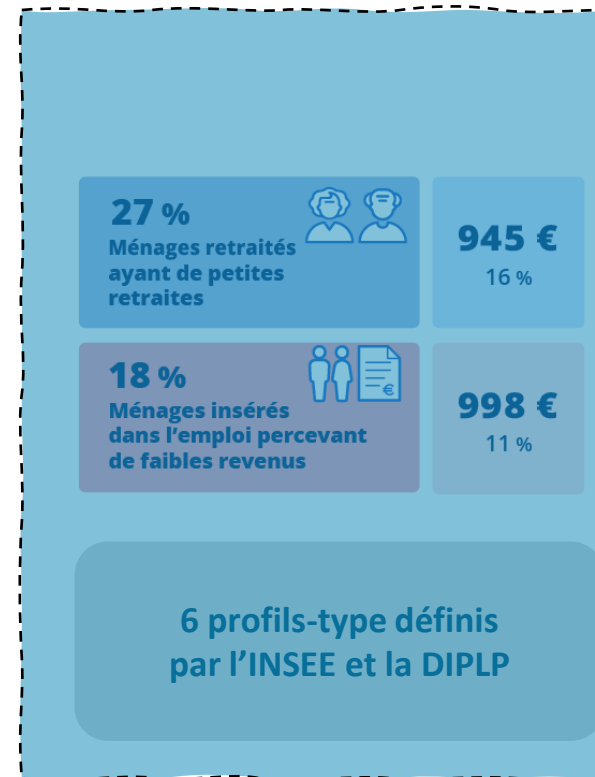
# Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type



Clusterisation sur la Base des facteurs de double pénalité issus de l'enquête







Profils des ménages confrontés à un plus grand niveau de double pénalité, sur la base de l'enquête



3

# Les ménages non insérés dans l'emploi propriétaires et de moins de 30 ans sont confrontés aux doubles pénalités les plus fortes

	 Part dans les ménages pauvres	 Niveau de vie médian* Intensité de la pauvreté **	 Sont, davantage que l'ensemble des ménages pauvres ...	 Double pénalité en € Double pénalité en % du revenu disponible annuel
1	<b>27 %</b> Ménages retraités ayant de petites retraites	<b>945 €</b> 16 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des personnes vivant seules (surtout des femmes de plus de 75 ans)</li> <li>Dans le rural</li> </ul>	<b>590 €</b> 6,9%
2	<b>18 %</b> Ménages insérés dans l'emploi percevant de faibles revenus	<b>998 €</b> 11 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des familles avec enfants</li> <li>Dans le quart nord-ouest et à l'est de Lyon (surtout aux alentours des villes)</li> </ul>	<b>730 €</b> 3,7%
3 Ménages non insérés dans l'emploi	<b>11 %</b> Moins de 30 ans	<b>798 €</b> 29 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des personnes vivant seules</li> <li>Dans les grandes villes étudiantes</li> </ul>	<b>800 €</b> 7,0%
	<b>10 %</b> Propriétaires	<b>729 €</b> 35 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des couples avec 2 enfants au plus</li> <li>Dans le rural</li> </ul>	<b>800 €</b> 7,6%
	<b>17 %</b> Locataires du parc privé	<b>807 €</b> 28 % Majorité de prestations sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des personnes seules ou des familles avec enfants</li> <li>Autour de l'arc méditerranéen</li> </ul>	<b>630 €</b> 7,9%
	<b>17 %</b> Locataires du parc social	<b>848 €</b> 24 % Majorité de prestations sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des familles avec enfants</li> <li>Dans l'urbain dense (surtout dans la moitié Nord)</li> </ul>	<b>720 €</b> 7,8%

- Les profils-type ci-contre ont été définis par l'INSEE et la DIPLP dans le cadre de la préfiguration des pactes locaux de solidarité. Les analyses ci-contre ont été réalisées sur les ménages pauvres au sens de l'INSEE, excluant les ménages du deuxième décile de niveau de vie non pauvres de notre panel de ménages enquêtés.
- Nous avons également réalisé des tests statistiques (Student) et utilisé des intervalles de confiance à 95% afin de pouvoir déterminer les catégories significativement différentes entre elles.
- Il ressort que les profils 1 correspondant aux ménages retraités avec de petites retraites (~590€) ont une double pénalité significativement inférieure aux ménages non insérés dans l'emploi de moins de 30 ans (~800€) et propriétaires (~800€).**
- On retrouve ainsi la relation inverse entre les niveaux de vie et le montant de la double pénalité de pauvreté

\* En euros mensuels par unité de consommation

\*\* Ecart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté



# Agenda

- Résumé exécutif
- Méthodologie de l'enquête
- **Résultats**
  - La prévalence de la double pénalité sur certains postes de dépense
  - Facteurs, montants et poids de la double pénalité totale en proportion du budget parmi la population pauvre
  - Les ménages à l'épreuve de la double pénalité : une analyse par profils-type
  - **Une approche territoriale de la double pénalité**
- Annexes

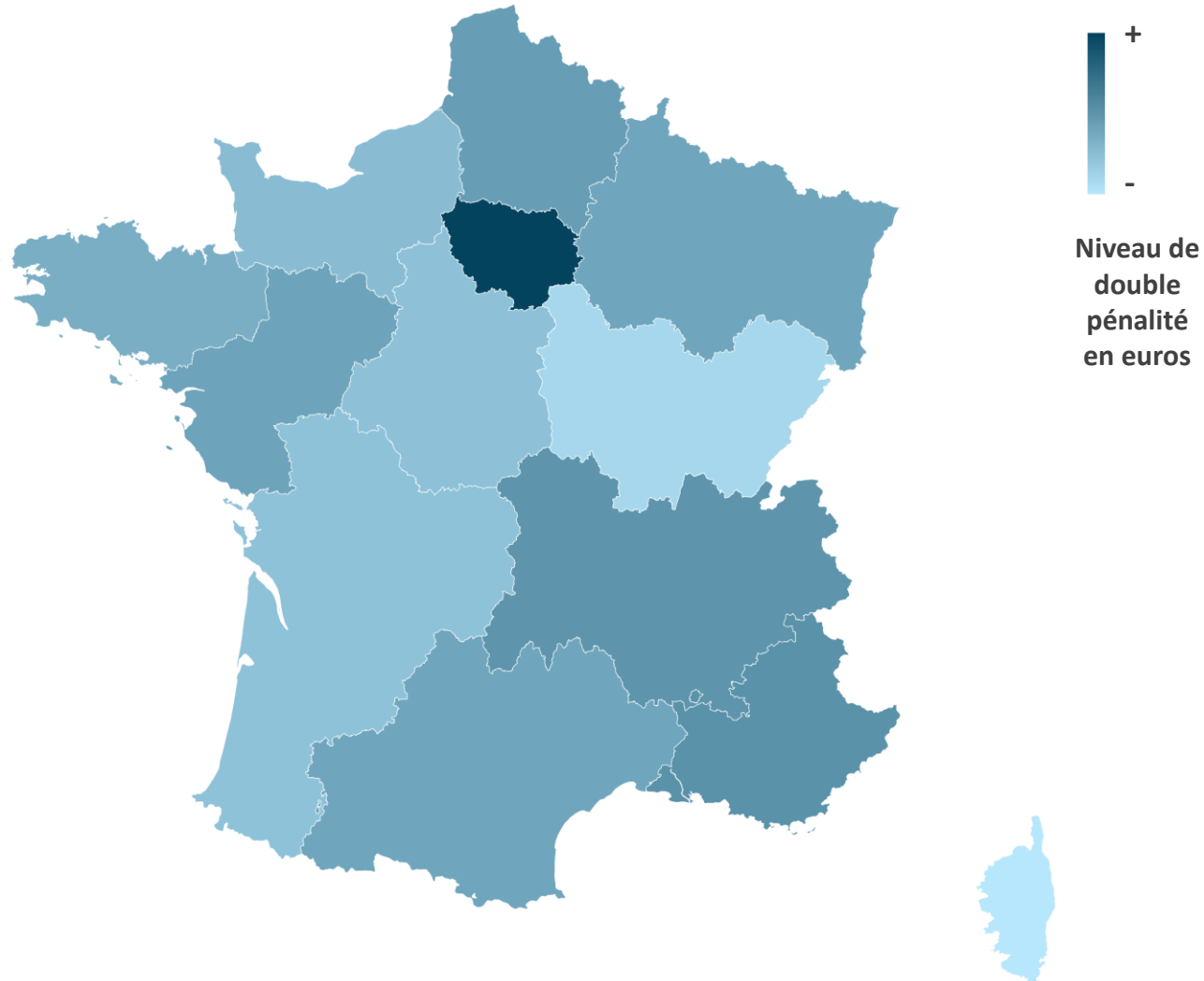




# Une approche territoriale de la double pénalité

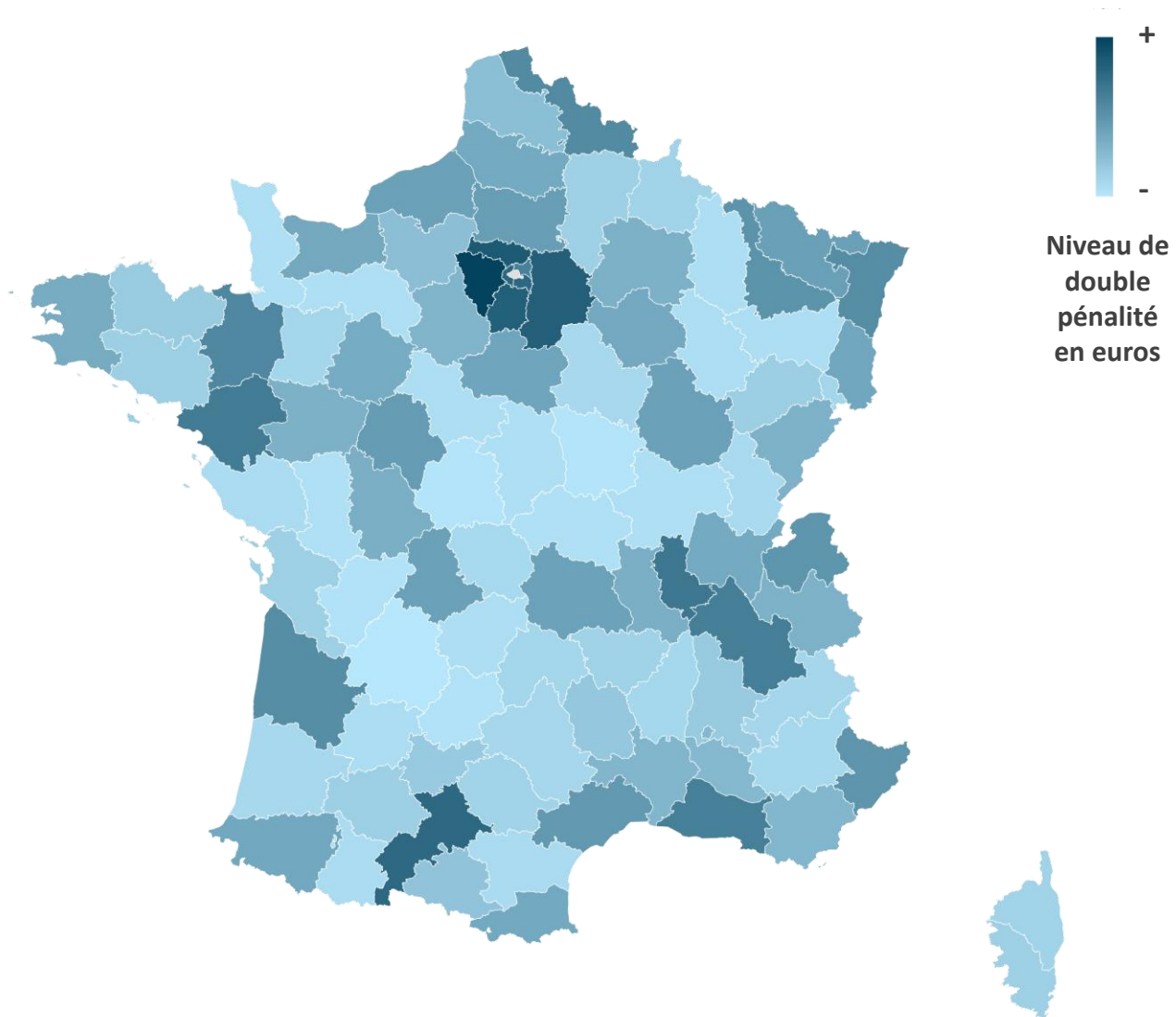
- Une troisième et dernière utilisation des données de l'enquête porte sur la territorialisation des résultats. Nous l'avons fait au global, sur l'indicateur du montant total de la double pénalité de pauvreté, bien qu'elle aurait pu être menée sur l'indicateur du taux de double pénalité de pauvreté, et aussi à un niveau plus détaillé par facteur de double pénalité.
- L'objectif de cette analyse territoriale réalisée à l'échelon régional et départemental vise à mieux appréhender les disparités territoriales. Les causes de la double pénalité sont évidemment variables en fonction des territoires. Ces données permettent donc de prioriser des territoires sur lesquels des approches expérimentales seraient particulièrement nécessaires.
- Par ailleurs, des travaux complémentaires pourraient être menés en croisant l'analyse par profil type et l'entrée territoriale et donc les facteurs de double pénalité, pour prioriser sur certains types de leviers de réduction de la double pénalité.
- Notre méthode de territorialisation de la double pénalité par région et département repose sur les étapes suivantes :
  - Nous mettons en œuvre une technique de micro-simulation spatiale qui permet de combiner des données à un niveau individuel, provenant de l'enquête auprès de 1000 personnes représentatives des 2 premiers déciles de niveaux de vie, et les données de recensement de l'INSEE à l'échelle départementale et régionale.
  - Cette méthode s'appuie sur les variables dont nous disposons à la fois au niveau territorial (départemental et régional) et au niveau individuel (le fait d'être ou non en situation de pauvreté monétaire, une variable croisant les données de l'âge et du sexe, la catégorie socio-professionnelle, et le statut résidentiel, le lieu d'habitation en termes d'aires géographiques) pour prédire les valeurs de double pénalité moyennes au niveau départemental et régional.
  - Pour valider nos résultats, nous avons comparé nos estimations aux données issues directement de l'enquête (robustes à l'échelle de 5 macro-régions), ce qui a révélé une corrélation moyenne de 95%, ce que nous considérons comme une forte corrélation.

# Territorialisation de la double pénalité par région



- Selon cette méthode, les régions les plus confrontées à une double pénalité élevée sont (par ordre décroissant) : l'Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France, les Pays de la Loire et le Grand Est.

# Territorialisation de la double pénalité par département



- Selon cette méthode, les niveaux de double pénalité sont particulièrement élevés dans les départements suivants (par ordre décroissant) : Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Haute-Garonne, Rhône, Loire-Atlantique, Isère.

Pour nous contacter :

[contact@at-entreprise-pauvrete.org](mailto:contact@at-entreprise-pauvrete.org)



**Action  
Tank  
Entreprise  
& Pauvreté**

# Annexe – Tableau de correspondance de la double pénalité par facteur (1/4)

Facteur de double pénalité	Questions posées lors de l'enquête	Modalités de calcul pour les ménages du 1 <sup>er</sup> décile	Modalités de calcul pour les ménages du 2 <sup>ème</sup> décile
Effet de surface - parc social et privé	Combien de pièces compte votre logement ? Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour, chambre, etc. quelle que soit leur surface.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage habite dans un logement plus petit qu'un T3 et vit dans le parc locatif social, 49€.</li> <li>• Si le ménage habite dans un logement plus petit qu'un T3 et vit dans le parc locatif privé, 205€.</li> <li>• Sinon, 0€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage habite dans un logement plus petit qu'un T3 et vit dans le parc locatif social, 60€.</li> <li>• Si le ménage habite dans un logement plus petit qu'un T3 et vit dans le parc locatif privé, 180€.</li> <li>• Sinon, 0€</li> </ul>
Effet d'exclusion	<p>Votre logement dispose-t-il d'un WC intérieur avec chasse d'eau ? D'un système de chauffage central ou électrique ?</p> <p>Dans ce logement, êtes-vous confronté aux problèmes suivants : Toit percé, humidité, moisissures sur les montants de fenêtres ou sur les sols ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage répond "non" à l'une des 2 premières questions ou "oui" à la troisième question, prendre 25€.</li> <li>• Sinon, 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage répond "non" à l'une des 2 premières questions ou "oui" à la troisième question, prendre 18€.</li> <li>• Sinon, 0€.</li> </ul>
Système de tarification du gaz	Avec quelle énergie principale votre domicile est-il chauffé ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise le gaz comme énergie, prendre 150€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise le gaz comme énergie, prendre 70€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€</li> </ul>
Effet isolation	Avez-vous souffert du froid pendant au moins 24h dans votre logement au cours de l'hiver 2022-2023 ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage est propriétaire ou locataire du parc privé et répond oui à cette question, prendre 81€.</li> <li>• Dans les autres cas, prendre 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage est propriétaire ou locataire du parc privé et répond oui à cette question, prendre 94€.</li> <li>• Dans les autres cas, prendre 0€.</li> </ul>
Lave-linge	Généralement, comment lavez-vous votre linge : Vous disposez d'un lave-linge à votre domicile, vous lavez votre linge à la main, vous vous rendez dans une laverie payante, autre ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si lavage dans une laverie payante, prendre 250€.</li> <li>• Sinon, 0€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si lavage dans une laverie payante, prendre 250€.</li> <li>• Sinon, 0€</li> </ul>

# Annexe – Tableau de correspondance de la double pénalité par facteur (2/4)

Facteur de double pénalité	Questions posées lors de l'enquête	Modalités de calcul pour les ménages du 1 <sup>er</sup> décile	Modalités de calcul pour les ménages du 2 <sup>ème</sup> décile
Fracture numérique sur les offres en ligne (électricité et gaz)	<p>Au moment de souscrire à votre offre d'énergie, avez-vous pris connaissance des offres disponibles en ligne ?</p> <p>Est-ce parce vous ne saviez pas comment comparer différentes offres sur internet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage n'a pas pris connaissance des offres disponibles en ligne au moment de sa souscription parce qu'il ne sait pas comparer différentes offres sur internet, et qu'il est chauffé à l'électricité, prendre 34€.</li> <li>• Si le ménage n'a pas pris connaissance des offres disponibles en ligne au moment de sa souscription parce qu'il ne sait pas comparer différentes offres sur internet, et qu'il est chauffé au gaz, prendre 22€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage n'a pas pris connaissance des offres disponibles en ligne au moment de sa souscription parce qu'il ne sait pas comparer différentes offres sur internet, et qu'il est chauffé à l'électricité, prendre 37€.</li> <li>• Si le ménage n'a pas pris connaissance des offres disponibles en ligne au moment de sa souscription parce qu'il ne sait pas comparer différentes offres sur internet, et qu'il est chauffé au gaz, prendre 27€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>
Carburant	<p>De combien de véhicules que vous utilisez régulièrement dispose votre foyer ?</p> <p>Parmi les véhicules que vous utilisez régulièrement, combien de véhicules ont plus de 11 ans ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise régulièrement 1 ou plusieurs véhicules âgés de plus de 11 ans, alors multiplier le nombre de véhicules utilisés régulièrement de plus de 11 ans par 96€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise régulièrement 1 ou plusieurs véhicules âgés de plus de 11 ans, alors multiplier le nombre de véhicules utilisés régulièrement de plus de 11 ans par 42€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>
Entretien	<p>De combien de véhicules que vous utilisez régulièrement dispose votre foyer ?</p> <p>Parmi les véhicules que vous utilisez régulièrement, combien de véhicules ont plus de 11 ans ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise régulièrement 1 ou plusieurs véhicules âgés de plus de 11 ans, alors multiplier le nombre de véhicules utilisés régulièrement de plus de 11 ans par 140€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise régulièrement 1 ou plusieurs véhicules âgés de plus de 11 ans, alors multiplier le nombre de véhicules utilisés régulièrement de plus de 11 ans par 101€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>
Assurance automobile		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise régulièrement 1 ou plusieurs véhicules âgés de plus de 11 ans, alors multiplier le nombre de véhicules utilisés régulièrement de plus de 11 ans par 97€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le ménage utilise régulièrement 1 ou plusieurs véhicules âgés de plus de 11 ans, alors multiplier le nombre de véhicules utilisés régulièrement de plus de 11 ans par 36€.</li> <li>• Sinon, prendre 0€.</li> </ul>

# Annexe – Tableau de correspondance de la double pénalité par facteur (3/4)

Facteur de double pénalité	Questions posées lors de l'enquête	Modalités de calcul pour les ménages du 1 <sup>er</sup> décile	Modalités de calcul pour les ménages du 2 <sup>ème</sup> décile
Ausrance habitation		<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage habite dans un logement plus petit qu'un T4 (quel que soit son statut : accédant, propriétaire, locataire privé ou social), prendre 58€.</li> <li>Sinon, prendre 0€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage habite dans un logement plus petit qu'un T4 (quel que soit son statut : accédant, propriétaire, locataire privé ou social), prendre 46€.</li> <li>Sinon, prendre 0€</li> </ul>
Mode d'achat du téléphone	C1. Comment avez-vous acheté votre téléphone portable actuel : par une offre subventionnée de votre opérateur proposé avec votre forfait, en l'achetant à part de votre forfait, on vous l'a donné gratuitement; vous n'avez pas de téléphone portable ; Vous ne savez pas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage a un abonnement avec téléphone subventionné, prendre 27€.</li> <li>Sinon, prendre 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage a un abonnement avec téléphone subventionné, prendre 27€.</li> <li>Sinon, prendre 0€.</li> </ul>
Cartes prépayées	Vous utilisez des cartes prépayées par choix, par contrainte financière, vous ne savez pas ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage utilise des cartes prépayées par contrainte budgétaire, prendre 185€.</li> <li>Sinon, 0€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage utilise des cartes prépayées par contrainte budgétaire, prendre 187€.</li> <li>Sinon, 0€</li> </ul>
Complémentaire Santé	De quel type de couverture complémentaire de santé, vous permettant de rembourser vos achats et soins médicaux en plus du remboursement de la sécurité sociale, bénéficiez-vous : une complémentaire santé collective via votre travail ou via le travail de votre conjoint , une complémentaire santé individuelle privée ; une complémentaire santé solidaire (anciennement appelée CMU-C) ; vous n'avez pas de complémentaire santé, vous ne savez pas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si pas de complémentaire santé, prendre 574€.</li> <li>Sinon 0€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si pas de complémentaire santé, prendre 1355€.</li> <li>Sinon 0€</li> </ul>
Crédit consommation	Remboursez-vous actuellement un ou plusieurs crédits renouvelables, ou credit revolving, c'est-à-dire une réserve d'argent empruntée à une banque ou un organisme de financement que vous remboursez tous les mois, pour des achats de biens de consommation (hors crédit immobilier) ou payer des factures ou des dettes ?	<p>Si le ménage a recours au crédit renouvelable pour aider à payer des factures régulières (énergie, crédit...) ou des dettes, prendre 308€.</p> <p>Si le ménage a recours au crédit renouvelable pour disposer d'une réserve supplémentaire pour vos achats de biens de consommation, prendre 107€.</p> <p>Sinon, prendre 0€.</p>	<p>Si le ménage a recours au crédit renouvelable pour aider à payer des factures régulières (énergie, crédit...) ou des dettes, prendre 493€.</p> <p>Si le ménage a recours au crédit renouvelable pour disposer d'une réserve supplémentaire pour vos achats de biens de consommation, prendre 172€.</p> <p>Sinon, prendre 0€.</p>

# Annexe – Tableau de correspondance de la double pénalité par facteur (4/4)

Facteur de double pénalité	Questions posées lors de l'enquête	Modalités de calcul pour les ménages du 1 <sup>er</sup> décile	Modalités de calcul pour les ménages du 2 <sup>ème</sup> décile
Crédit immobilier (effet de surface)	Pour les ménages accédants à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage est accédant à la propriété et vit dans un logement plus petit qu'un T4, prendre 358€.</li> <li>Sinon prendre 0€</li> </ul>
Crédit immobilier (taux d'intérêt)	Pour les ménages accédants à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage est accédant à la propriété, prendre 672€.</li> <li>Sinon, 0€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage est accédant à la propriété, prendre 525€</li> <li>Sinon, 0€</li> </ul>
Frais d'incidents	Avez-vous fait face, au cours des 12 derniers mois, à une des situations suivantes : Payer avec un chèque sans provision, Avoir un paiement par carte bancaire refusé, Avoir réalisé un virement bancaire ou paiement par carte bancaire sans avoir le montant sur votre compte ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage a fait face, au cours des 12 derniers mois, à une ou plusieurs des situations évoquées, alors prendre 26€ au total.</li> <li>Sinon 0€.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage a fait face, au cours des 12 derniers mois, à une ou plusieurs des situations évoquées, alors prendre 29€ au total.</li> <li>Sinon 0€.</li> </ul>
Approvisionnement petites surfaces	Vous arrive-t-il de faire vos courses alimentaires en petites ou moyennes surfaces par contrainte, car vous ne pouvez pas vous rendre dans une grande surface ? Oui, vous y allez par contrainte pour la quasi-totalité de vos courses alimentaires; Oui, pour 75% environ ; Oui, pour 50% environ ; Oui, pour 25% environ ; Oui, mais pour moins de 25% de vos courses alimentaires ; Non, vous n'y allez jamais ou presque jamais par contrainte; Vous ne savez pas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le ménage fait des courses en petites ou moyennes surfaces par contrainte, multiplier 494€ par le taux d'achat en petites et moyennes surfaces, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, vous y allez par contrainte pour la quasi-totalité de vos courses alimentaires : <math>494 \times 100\% = 494\text{€}</math></li> <li>Oui, pour 75% environ : 370€</li> <li>Oui, pour 50% environ : 247€</li> <li>Oui, pour 25% environ : 123€</li> <li>Oui, mais pour moins de 25% de vos courses alimentaires :</li> <li>Non, vous n'y allez jamais ou presque jamais par contrainte : <math>0\% \times 494 = 0\text{€}</math></li> <li>Vous ne savez pas : Prendre <math>0\% \times 494 = 0\text{€}</math></li> </ul> </li> </ul>	<p>Si le ménage fait des courses en petites ou moyennes surfaces par contrainte, multiplier 593€ par le taux d'achat en petites et moyennes surfaces, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, vous y allez par contrainte pour la quasi-totalité de vos courses alimentaires : <math>593 \times 100\% = 593\text{€}</math></li> <li>Oui, pour 75% environ : <math>75\% \times 593 = 445\text{€}</math></li> <li>Oui, pour 50% environ : <math>50\% \times 593 = 296\text{€}</math></li> <li>Oui, pour 25% environ vous n'y allez jamais ou presque jamais par contrainte n : <math>25\% \times 593 = 148\text{€}</math></li> <li>Oui, mais pour moins de 25% de vos courses alimentaires : <math>12,5\% \times 593 = 74\text{€}</math></li> <li>Non, : <math>0\% \times 593 = 0\text{€}</math></li> <li>(NSP) : <math>0\% \times 593 = 0\text{€}</math>. Sinon, prendre 0€.</li> </ul>



# Occurrence des facteurs de double pénalité selon les profils de ménages (1/3)

		Loyer - Effet de surface - parc social et privé	Loyer - Effet d'exclusion lié à la vétusté des logements	Charges & Abonnements au gaz	Charges & Energie - Effet isolation	Charges & Energie - Exclusion numérique	Equipement - Absence de lave-linge	Mobilité - Frais d'entretien des voitures	Mobilité - Consommation en carburant	Assurances - Assurance automobile	Assurances - Assurance habitation	Communications - Offre subventionnée	Communications - Carte prépayée	Santé - Absence de complémentaire santé	Endettement - Taux d'intérêt et trésorerie	Endettement - Immobilier - Effet de surface	Endettement - Immobilier - Taux d'intérêt	Frais bancaires - Accidentalité des frais d'incidents probabilité d'y échapper	Alimentation - Contrainte de faire ses courses en commerce de proximité	
<b>Revenus disponibles par UC</b>	1er décile	19%	46%	30%	18%	12%	10%	43%	43%	43%	46%	26%	3%	18%	24%	0%	8%	42%	63%	
	2ème décile	24%	40%	38%	18%	9%	5%	50%	50%	50%	56%	28%	2%	12%	23%	4%	9%	30%	54%	
	2ème décile pauvre	23%	43%	39%	20%	10%	6%	54%	54%	54%	54%	27%	2%	12%	26%	4%	9%	31%	56%	
	2ème décile non pauvre	25%	32%	33%	12%	7%	2%	37%	37%	37%	62%	32%	2%	13%	16%	3%	8%	28%	49%	
<b>Région</b>	Auvergne-Rhône-Alpes	20%	40%	29%	15%	12%	9%	39%	39%	39%	50%	30%	5%	11%	18%	3%	7%	29%	58%	
	Bourgogne-Franche-Comté	12%	39%	27%	14%	14%	7%	47%	47%	47%	55%	22%	5%	18%	19%	2%	2%	34%	47%	
	Bretagne	21%	38%	32%	7%	10%	9%	60%	60%	60%	46%	29%	0%	23%	7%	0%	0%	29%	45%	
	Centre-Val de Loire	20%	36%	28%	22%	4%	11%	55%	55%	55%	52%	30%	4%	13%	19%	0%	8%	43%	70%	
	Corse	0%	100%	0%	0%	0%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Grand Est	21%	47%	44%	16%	14%	5%	54%	54%	54%	43%	21%	2%	11%	29%	2%	14%	37%	60%	
	Hauts-de-France	14%	57%	46%	22%	12%	4%	46%	46%	46%	42%	32%	2%	17%	33%	4%	15%	45%	66%	
	Île-de-France	29%	45%	42%	18%	12%	9%	35%	35%	35%	66%	23%	3%	18%	27%	3%	7%	50%	72%	
	Normandie	21%	45%	35%	16%	17%	8%	41%	41%	41%	43%	34%	0%	15%	20%	0%	9%	32%	52%	
	Nouvelle-Aquitaine	11%	40%	34%	20%	6%	8%	52%	52%	52%	31%	25%	1%	17%	19%	0%	10%	25%	42%	
<b>Catégorie d'agglomération</b>	Occitanie	23%	39%	15%	21%	6%	6%	49%	49%	49%	51%	29%	6%	11%	32%	0%	2%	25%	55%	
	Pays de la Loire	5%	39%	25%	22%	8%	4%	55%	55%	55%	25%	30%	1%	4%	27%	7%	19%	37%	55%	
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	33%	33%	31%	16%	8%	7%	52%	52%	52%	69%	27%	0%	17%	16%	0%	7%	27%	52%	
	Commune hors attraction des villes	0%	28%	14%	13%	5%	0%	64%	64%	64%	27%	32%	2%	9%	15%	0%	0%	16%	49%	
	Aire de moins de 50 000 habitants	15%	44%	24%	26%	3%	6%	57%	57%	57%	43%	29%	2%	13%	27%	1%	13%	27%	51%	
	Aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants	19%	46%	30%	19%	8%	4%	45%	45%	45%	48%	29%	3%	12%	28%	1%	6%	33%	55%	
	Aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants	25%	40%	35%	15%	10%	10%	47%	47%	47%	52%	28%	2%	18%	23%	2%	8%	34%	53%	
	Aire de 700 000 habitants et plus (dont Paris)	25%	45%	41%	18%	15%	9%	40%	40%	40%	57%	24%	2%	16%	23%	3%	10%	44%	68%	
	<b>Activité professionnelle de l'interviewé</b>	Retraités	20%	31%	33%	10%	8%	3%	48%	48%	48%	51%	20%	0%	13%	13%	0%	2%	15%	52%
		Ouvriers	20%	49%	37%	9%	7%	8%	47%	47%	47%	50%	35%	3%	12%	31%	0%	6%	49%	62%
Employés		20%	49%	39%	24%	10%	7%	46%	46%	46%	55%	33%	4%	12%	32%	4%	15%	43%	63%	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		11%	33%	26%	15%	10%	2%	36%	36%	36%	42%	36%	0%	13%	33%	0%	5%	33%	51%	
Professions intermédiaires		13%	45%	41%	23%	5%	1%	51%	51%	51%	30%	41%	0%	10%	27%	3%	24%	27%	57%	
Personne sans activité professionnelle		20%	52%	37%	20%	14%	6%	49%	49%	49%	47%	22%	3%	19%	20%	1%	6%	37%	54%	
Chômeur n'ayant jamais travaillé		33%	47%	14%	30%	14%	33%	28%	28%	28%	69%	18%	18%	14%	27%	0%	0%	43%	72%	
Élève, étudiant		46%	28%	22%	21%	22%	24%	26%	26%	26%	64%	17%	5%	32%	17%	2%	5%	61%	76%	
Cadres et professions intellectuelles sup.		23%	60%	23%	51%	0%	1%	68%	68%	68%	70%	28%	0%	1%	44%	27%	27%	47%	50%	
Agriculteurs exploitants	11%	51%	18%	36%	0%	11%	82%	82%	82%	49%	41%	14%	0%	44%	0%	14%	14%	70%		
<b>Moyenne</b>	<b>Toute la population étudiée</b>	<b>21%</b>	<b>43%</b>	<b>34%</b>	<b>18%</b>	<b>11%</b>	<b>7%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>51%</b>	<b>27%</b>	<b>3%</b>	<b>15%</b>	<b>24%</b>	<b>2%</b>	<b>8%</b>	<b>36%</b>	<b>59%</b>	

1. Par rapport à la liste des 21 facteurs étudiés dans le volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank, les 2 facteurs relatifs à l'effet de surface du logement (pour les parcs social et privé), et 2 relatifs aux frais bancaires (l'accidentalité des frais bancaires et la probabilité d'y échapper) ont été respectivement présentés en une colonne ci-dessus.

# Occurrence des facteurs de double pénalité selon les profils de ménages (2/3)

	Loyer - Effet de surface - parc social et privé	Loyer - Effet d'exclusion lié à la vétusté des logements	Charges & Energie - Abonnement au gaz	Charges & Energie - Effet isolation	Charges & Energie - Exclusion numérique	Equipement - Absence de lave-linge	Mobilité - Frais d'entretien des voitures	Mobilité - Consommation en carburant	Assurances - Assurance automobile	Assurances - Assurance habitation	Communications - Offre subventionnée	Communications - Carte prépayée	Santé - Absence de compléments santé	Endettement - Taux d'intérêt et trésorerie	Endettement - Immobilier - Effet de surface	Endettement - Immobilier - Taux d'intérêt	Frais bancaires - Accidentalité des frais d'incidents et de probabilité d'y échapper	Alimentation - Contrainte de faire ses courses et en commerce de proximité	
<b>Contrat actuel de l'intervisé</b>	En CDI	16%	49%	35%	20%	8%	4%	51%	51%	51%	45%	37%	4%	5%	33%	2%	13%	39%	59%
	En CDD	26%	47%	42%	26%	9%	3%	42%	42%	42%	61%	23%	1%	11%	33%	8%	11%	48%	56%
	En intérim	25%	56%	33%	41%	3%	12%	48%	48%	48%	68%	28%	0%	39%	43%	11%	37%	52%	87%
	Autre situation	24%	54%	65%	7%	8%	5%	45%	45%	45%	33%	41%	0%	28%	15%	0%	9%	56%	68%
<b>Statut marital</b>	Célibataire	32%	41%	35%	20%	15%	12%	40%	40%	40%	64%	28%	2%	17%	21%	3%	6%	40%	60%
	Veuf	10%	47%	33%	14%	16%	3%	40%	40%	40%	32%	15%	4%	16%	8%	0%	0%	20%	45%
	Marié ou remarié	9%	44%	34%	18%	6%	3%	55%	55%	55%	36%	29%	2%	11%	32%	1%	13%	35%	60%
	Divorcé	31%	36%	38%	15%	5%	5%	40%	40%	40%	65%	19%	0%	17%	18%	0%	3%	23%	51%
	En concubinage	20%	50%	24%	13%	12%	6%	44%	44%	44%	43%	27%	7%	22%	16%	0%	6%	40%	63%
Pacsé	11%	58%	41%	27%	8%	1%	76%	76%	76%	50%	46%	0%	8%	43%	12%	26%	54%	59%	
<b>Niveau de difficulté financière perçue</b>	Très difficile	25%	47%	37%	27%	10%	9%	47%	47%	47%	55%	33%	2%	16%	27%	1%	10%	44%	67%
	Difficile	19%	47%	34%	17%	10%	6%	49%	49%	49%	52%	27%	3%	14%	26%	2%	9%	35%	60%
	Facile	22%	28%	30%	12%	10%	8%	40%	40%	40%	46%	23%	2%	18%	15%	2%	6%	29%	49%
	Très facile	26%	53%	31%	13%	17%	8%	41%	41%	41%	48%	15%	5%	6%	29%	0%	0%	34%	56%
<b>Bénéficiaire d'un minima social</b>	Bénéficiaire du RSA	20%	53%	45%	20%	14%	9%	43%	43%	43%	56%	27%	4%	9%	34%	6%	10%	54%	65%
	Bénéficiaire de l'AAH	26%	57%	33%	32%	14%	10%	48%	48%	48%	62%	33%	4%	16%	39%	6%	16%	48%	67%
	Bénéficiaire de l'ASPA	25%	60%	38%	29%	9%	16%	52%	52%	52%	79%	21%	6%	11%	41%	23%	31%	53%	68%
	Bénéficiaire de l'ASS	14%	66%	50%	38%	10%	11%	48%	48%	48%	58%	24%	5%	9%	49%	16%	28%	56%	76%
	Bénéficiaire de la Garantie Jeune	23%	56%	35%	38%	10%	15%	38%	38%	38%	66%	38%	7%	19%	52%	19%	34%	91%	86%
	Bénéficiaire de l'ADA	14%	80%	51%	47%	24%	10%	58%	58%	58%	80%	23%	12%	13%	76%	47%	65%	88%	94%
Non bénéficiaire d'un minima social	20%	42%	33%	17%	10%	7%	46%	46%	46%	50%	29%	3%	15%	22%	2%	7%	35%	58%	
<b>Composition familiale</b>	Couple sans enfant	17%	43%	32%	20%	9%	7%	51%	51%	51%	42%	32%	1%	15%	23%	3%	10%	33%	60%
	Isolé sans enfant	17%	38%	35%	17%	9%	6%	42%	42%	42%	55%	20%	5%	11%	25%	2%	12%	33%	59%
	Couple avec enfants	26%	39%	31%	18%	11%	8%	43%	43%	43%	54%	31%	2%	19%	20%	3%	5%	36%	61%
	Isolé avec enfants	23%	50%	37%	19%	15%	10%	49%	49%	49%	49%	28%	1%	14%	30%	1%	7%	40%	55%
<b>Moyenne</b>	<b>Toute la population étudiée</b>	<b>21%</b>	<b>43%</b>	<b>34%</b>	<b>18%</b>	<b>11%</b>	<b>7%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>51%</b>	<b>27%</b>	<b>3%</b>	<b>15%</b>	<b>24%</b>	<b>2%</b>	<b>8%</b>	<b>36%</b>	<b>59%</b>

1. Par rapport à la liste des 21 facteurs étudiés dans le volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank, les 2 facteurs relatifs à l'effet de surface du logement (pour les parcs social et privé), et 2 relatifs aux frais bancaires (l'accidentalité des frais bancaires et la probabilité d'y échapper) ont été respectivement présentés en une colonne ci-dessus.

# Occurrence des facteurs de double pénalité selon les profils de ménages (3/3)

		Loyer - Effet de surface - parc social et privé	Loyer - Effet lié à la vétusté des logements	Charges & Abonnement au gaz	Charges & Energie - Effet isolation	Charges & Energie - Exclusion numérique	Equipemen - Absence de lave-linge	Mobilité - Frais d'entretien des voitures	Mobilité - Consommation en carburant	Assurances - Assurance automobile	Assurances - Assurance habitation	Communications - Offre subventionnée	Communications - Carte prépayée	Santé - Absence de complémentaire santé	Endettement - Consommation - Taux d'intérêt et trésorerie	Endettement - Immobilier - Effet de surface	Endettement - Immobilier - Taux d'intérêt	Frais bancaires - Accidentalité des frais d'incidents et probabilité d'y échapper	Alimentation - Contrainte de faire ses courses en commerce de proximité
<b>Age de l'interviewé</b>	De 18 à 24 ans	22%	47%	36%	22%	6%	7%	58%	58%	58%	54%	30%	2%	17%	28%	6%	13%	40%	61%
	De 25 à 34 ans	21%	44%	33%	17%	9%	8%	50%	50%	50%	51%	29%	2%	14%	27%	2%	10%	35%	64%
	De 35 à 39 ans	22%	42%	37%	18%	14%	8%	41%	41%	41%	49%	29%	3%	19%	21%	2%	7%	37%	58%
	De 50 à 64 ans	23%	37%	29%	19%	11%	8%	41%	41%	41%	51%	23%	4%	14%	22%	0%	6%	36%	57%
	65 ans et plus	18%	47%	36%	14%	11%	4%	43%	43%	43%	50%	24%	0%	10%	22%	0%	6%	32%	50%
<b>Profil INSEE/DIPLP (uniquement pour les ménages pauvres)</b>	Catégorie 1	25%	49%	31%	19%	10%	5%	38%	38%	38%	50%	21%	2%	8%	25%	0%	8%	34%	52%
	Catégorie 2	20%	41%	34%	20%	14%	7%	44%	44%	44%	45%	32%	3%	16%	21%	0%	8%	31%	61%
	Catégorie 3	17%	51%	39%	22%	5%	8%	63%	63%	63%	51%	29%	2%	15%	30%	4%	9%	42%	61%
	Catégorie 4	25%	42%	33%	12%	10%	7%	43%	43%	43%	54%	27%	0%	27%	29%	2%	6%	37%	59%
	Catégorie 5	18%	34%	30%	16%	6%	6%	50%	50%	50%	33%	35%	0%	15%	18%	2%	4%	41%	58%
	Catégorie 6	27%	44%	30%	16%	21%	13%	48%	48%	48%	54%	14%	4%	15%	28%	3%	11%	41%	66%
<b>Précarité énergétique</b>	Oui	22%	59%	35%	54%	10%	7%	46%	46%	46%	57%	30%	3%	17%	30%	3%	9%	48%	66%
	Non	21%	35%	34%	0%	11%	7%	46%	46%	46%	48%	26%	3%	14%	21%	1%	8%	30%	55%
<b>Statut résidentiel</b>	Propriétaire sans emprunt en cours	0%	38%	23%	19%	7%	1%	54%	54%	54%	25%	24%	1%	10%	22%	0%	0%	23%	54%
	Locataire d'un logement HLM	26%	49%	51%	0%	15%	7%	42%	42%	42%	57%	26%	3%	14%	24%	0%	0%	40%	63%
	Locataire dans le parc privé	39%	41%	27%	35%	11%	10%	42%	42%	42%	62%	27%	2%	19%	19%	0%	0%	34%	56%
	Logé à titre gratuit	0%	0%	0%	0%	0%	11%	35%	35%	35%	43%	22%	4%	39%	14%	0%	0%	39%	57%
	Accédant à la propriété	0%	57%	33%	35%	7%	11%	63%	63%	63%	49%	40%	7%	8%	50%	23%	100%	54%	63%
<b>Groupe selon méthode de clusterisation</b>	Groupe 1/5	9%	65%	69%	2%	34%	1%	42%	42%	42%	42%	11%	0%	6%	16%	2%	7%	11%	41%
	Groupe 2/5	46%	60%	40%	1%	4%	2%	52%	52%	52%	76%	42%	0%	16%	42%	2%	4%	59%	67%
	Groupe 3/5	4%	8%	15%	0%	0%	0%	48%	48%	48%	29%	24%	0%	16%	8%	0%	7%	26%	55%
	Groupe 4/5	41%	37%	14%	8%	20%	68%	33%	33%	33%	67%	31%	35%	27%	39%	0%	12%	50%	81%
	Groupe 5/5	24%	56%	23%	100%	5%	11%	46%	46%	46%	60%	30%	0%	18%	28%	6%	16%	45%	66%
<b>Genre de l'interviewé</b>	Une femme sans enfant	14%	36%	31%	16%	8%	5%	35%	35%	35%	54%	19%	6%	11%	26%	1%	14%	30%	57%
	Un homme sans enfant	20%	39%	39%	18%	11%	6%	49%	49%	49%	55%	22%	5%	12%	24%	2%	10%	37%	60%
	Une mère de famille monoparentale	16%	55%	38%	21%	17%	10%	48%	48%	48%	46%	27%	0%	13%	28%	0%	9%	38%	60%
	Un père de famille monoparentale	30%	44%	35%	16%	13%	10%	51%	51%	51%	53%	29%	1%	14%	32%	2%	5%	42%	50%
<b>Moyenne</b>	<b>Toute la population étudiée</b>	<b>21%</b>	<b>43%</b>	<b>34%</b>	<b>18%</b>	<b>11%</b>	<b>7%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>46%</b>	<b>51%</b>	<b>27%</b>	<b>3%</b>	<b>15%</b>	<b>24%</b>	<b>2%</b>	<b>8%</b>	<b>36%</b>	<b>59%</b>

1. Par rapport à la liste des 21 facteurs étudiés dans le volet quantitatif de l'étude, réalisé par le BCG et l'Action Tank, les 2 facteurs relatifs à l'effet de surface du logement (pour les parcs social et privé), et 2 relatifs aux frais bancaires (l'accidentalité des frais bancaires et la probabilité d'y échapper) ont été respectivement présentés en une colonne ci-dessus.